

Sommaire



AID-www.aid97400.re

- 1°) Nouveautés de la période écoulée**
- 2°) Activités de proximité soutenues par AID**
- 3°) Activités de tiers auxquelles AID participe**
- 4°) Activités à distance soutenues par AID**
- 5°) Nouveautés 2018-2019**
- 6°) Fréquentation du site depuis 2018**



B O N N E A N N E E 2 0 1 9

1°) Nouveautés de la période écoulée:

Notre nouveau site <http://www.aid97400.re> est en ligne depuis mi-mars 2018, pour les nouveaux articles. Les articles publiés sur le site <http://aid97400.lautre.net> depuis le premier Janvier 2018 sont en cours de transfert, les deux premiers l'ayant déjà été. L'ancien site restera en ligne à titre d'archives avec environ 1500 articles. Et si ça ne marche pas en cliquant sur les liens, démerdez! (faites un copier-coller).

Chers Amis de la musique et de la culture ! Voici un nouveau clip réalisé en Corée du Sud, pour Sundri Feeling. Un généreux cadeau offert par la réalisatrice Jaehee Hong, rencontrée durant leur tournée Coréenne en Mai 2018.

Une expérience de video danse ou la chanteuse Cendrine Cingala interprète le personnage de sa chanson "Annabelle", et évolue dans les couloirs futuristes du centre culturel Dongdaenum, à Seoul. Lien vers le clip: "Annabelle" <https://youtu.be/H58QzgCrK2o>

1a- SIGNEZ ET DIFFUSEZ

PETITIONS RECOMMANDEES PAR AID n° 2019-01

Période jusqu'au samedi 02 Février 2019 <http://aid97400.re/spip.php?article159>

Incluant les collectes financières en ligne soutenues par AID.

1b- Quand BB rentre de vacances.....

Coup de pouce à l'IRT

par Bruno BOURGEON, porte-parole d'AID, publié le vendredi 18 Janvier 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article158>

Connaissez-vous Langkawi ? Voici une petite île de 480 km², d'environ 80000 habitants. Langkawi est en fait un archipel composé de 99 îles situées sur la côte ouest de la Malaisie. (...) Parmi les 10 plus belles attractions touristiques de Langkawi, laissez-moi vous décrire le skycab : il s'agit d'un télécabines (téléphérique) partant d'un village touristique («Oriental Village») (...)

1c- Traduction d'AID pour Les-crisis.fr n° 2019-05

Dans quelle mesure Internet est-il bidon?

Il s'avère que c'est presque complètement

par Max Read, traduit par Jocelyne le Boulicaut, publié le mercredi 16 Janvier 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article157>

Fin novembre, le ministère de la Justice [américain N.d.T] a mis en accusation huit personnes pour une escroquerie de 36 millions de dollars aux dépens d'annonceurs dans deux des plus importantes affaires de fraude publicitaire numérique jamais découvertes. En général, les annonceurs numériques recherchent deux choses: des internautes pour regarder leurs publicités et des sites web «premium» – c'est-à-dire des sites de publication reconnus et légitimes – pour les héberger. En l'espèce, les deux stratagèmes, baptisés Methbot et 3ve par les experts en sécurité numérique qui les ont mis au jour, ont simulé les deux critères. Les fraudeurs ont infecté 1,7 million d'ordinateurs avec des logiciels malveillants qui dirigeaient à distance le trafic vers des sites web pastiches, des «sites vides montés expressément pour le trafic de bots informatiques», qui diffusaient des publicités vidéos achetées sur l'une des grandes plateformes automatisées de vente et d'achat d'espaces publicitaires en ligne.(...)

1d- 92ième chronique de la Macronésie

CM92- Lettre aux français du président Emmanuel Macron

par Jean-Marc Tagliaferri, publié le lundi 14 Janvier 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article156>

Voilà donc not'Manu Ier bien empêtré par quelques milliers de gueux ayant avec humour détourné le gilet jaune dont la présence à bord d'un véhicule est obligatoire sous peine d'amende, en gilet jaune, signe de ralliement de résistance citoyenne. Certes le mouvement a démarré, pour de mauvaises raisons, à cause d'un ras-le-bol de citoyens précaires incapables de continuer à survivre avec l'avalanche de coûts supplémentaires depuis le début du quinquennat. Mais le mouvement n'a vraiment "explosé" qu'avec l'amalgame de tous les ras-le-bol et à un recrutement beaucoup plus large incluant de nombreux retraités et des tas d'habitants des zones rurales que la Macronésie a particulièrement massacrés après les mesures inspirées sous le capitaine de pédalo par son ex-secrétaire général artisan de sa campagne puis ministre des finances finalement traître:-). Beaucoup de français ont soutenu le mouvement malgré la pollution par des éléments violents voire racistes ou simplement stupides qui n'y voient que de l'agitation stérile. Même si le pourcentage a baissé, une majorité des français les soutient encore et c'est salutaire car il convient de maintenir la pression sur ce gouvernement sourd et aveugle, et qu'il est bon que ce soient les gens les premiers concernés qui aillent au combat plutôt que les habituels militants. On ne peut que regretter le manque d'à-propos des soit-disant "partis de gauche" et encore plus l'attentisme des syndicats qui, bien que beaucoup de leurs adhérents aient participé aux gilets jaunes, n'ont pas su profiter de l'occasion pour faire du mois de décembre un enfer pour le gouvernement, la majorité parlementaire et tous leurs supports, incluant le grand patronat, le monde de la finance et les médias à leurs ordres. C'est ici et maintenant qu'il fallait "pouirrir la vie"! Une occasion de plus ratée. Car désormais le militantisme en France est devenu soluble dans les "trêves des confiseurs"! (...)

1e- Traduction d'AID pour Les-crisis.fr n° 2019-04

Les lanceurs d'alerte pourraient être les perdants du remaniement des règles fiscales de l'UE.

par Carl Miller, traduit par Jocelyne le Boulicaut, publié le mercredi 09 Janvier 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article155>

Comme si l'évasion fiscale ne suffisait pas, les fraudeurs fiscaux pourraient bientôt échapper aux règles qui justement visent à les tenir pour responsables. Selon un document interne vu par POLITICO, le service juridique du Conseil de l'UE a conseillé aux pays de l'UE d'exclure des protections accordées aux lanceurs d'alerte l'évasion et la fraude fiscales. En avril, la Commission Européenne a présenté une proposition législative visant à protéger les lanceurs d'alerte suite aux scandales tels que LuxLeaks ou les Panama Papers, qui ont mis en lumière les stratagèmes d'évasion fiscale à grande échelle des entreprises et des particuliers.(...)

1f- Traduction d'AID pour Les-crisis.fr n° 2019-03

Le Brexit, première étape de l'effondrement énergétique progressif de l'Europe

par Nafeez Ahmed, traduit par Jocelyne le Boulicaut, publié le lundi 07 Janvier 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article154>
Le fiasco du Brexit et les émeutes françaises sont les symptômes de l'accélération en Europe de la crise du système terrestre.
Nafeez Ahmed est le rédacteur en chef fondateur d'INSURGE Intelligence. Nafeez est journaliste d'investigation depuis 17 ans, il a travaillé au journal The Guardian, où son domaine était la géopolitique des crises sociales, économiques et environnementales. Nafeez parle du 'changement mondial du système' pour Motherboard de VICE. Il a publié des articles dans The Independent on Sunday, The Independent, The Scotsman, Sydney Morning Herald, The Age, Foreign Policy, The Atlantic, Quartz, New York Observer, The New Statesman, Prospect, Le Monde diplomatique, etc. Il a remporté à deux reprises le Project Censored Award pour ses reportages d'investigation, a figuré deux fois dans la liste des 1000 Londoniens les plus influents du Evening Standard et a obtenu le prix Naples, le prix littéraire le plus prestigieux d'Italie créé par le Président de la République. Nafeez est également un universitaire interdisciplinaire largement publié et cité qui applique l'analyse de systèmes complexes à la violence écologique et politique. Il est chercheur à l'Institut Schumacher(...)

1g- Traduction d'AID pour Les-crisis.fr n° 2019-02

Au sein de la machine de guerre du Renseignement de l'Armée Britannique

par Carl Miller, traduit par Jocelyne le Boulicaut, publié le samedi 05 Janvier 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article153>
Ce sont des soldats, mais la 77e Brigade monte des vidéos, enregistre des podcasts et rédige des messages viraux. Bienvenue à l'ère de la guerre de l'information
Carl Miller est Directeur de Recherche au Centre pour l'Analyse des Médias Sociaux et auteur de "La Mort des Dieux : La Nouvelle Prise de Pouvoir Mondiale"

1h- Traduction d'AID pour Les-crisis.fr n° 2019-01

Alexis Tsipras en échec dans sa tentative de social-démocratie

par John Kiriakou, traduit par Jocelyne le Boulicaut, publié le jeudi 03 Janvier 2019, <http://aid97400.re/spip.php?article152>
Le premier ministre qui a raté son bluff avec les créanciers internationaux en 2015 est en train de prendre une autre posture radicale en mettant les assassins en vacances, écrit John Kiriakou.
John Kiriakou est un ancien agent antiterroriste de la CIA et un ancien enquêteur principal du Comité Sénatorial des Relations Etrangères. John est devenu le sixième lanceur d'alerte inculpé par le gouvernement Obama en vertu de la Loi sur l'Espionnage, une loi destinée à punir les espions. Il a passé 23 mois en prison pour avoir tenté de s'opposer au programme de torture de l'administration Bush.

2°) Activités de proximité soutenues par AID:

2a- Repaire de Là-Bas Si J'y Suis et Cafeco

PROCHAINES SEANCES PROGRAMMEES

- ☛ Relâche jusqu'à fin Janvier
- ☛ Vendredi 08 Février 2019-LBSJS 149 : «La fourniture énergétique du village du Père Pedro au nord-ouest de Tananarive, sur la route de Majunga» par Alain Orriols.
- ☛ Vendredi 22 Février 2019-Cafeco 245 : Présentation de l'ADEFAR

2b-AID soutient l'Appel Nous voulons des coquelicots

Le mercredi 12 septembre, l'association «Nous voulons des coquelicots», groupe de bénévoles sans argent, composé d'une quinzaine de personnes, lance l'Appel des 100: «Nous voulons des coquelicots.». A La Réunion, les participants d'AID ont profité de l'AG de notre association le Vendredi 5 Octobre pour démarrer l'affaire dès 18 heures, 5 rue des Manguiers, Saint-Denis, au restaurant «Le Manguier». Une distribution de coquelicots a eu lieu. D'autres actions ont eu lieu ou sont programmées.

2c-AID soutient la diffusion du film « Albatross »

Bonjour à tous. Le film "Albatross" que possède AID, et que nous avons traduit en VOSTFR, est un remarquable film animalier de 1h37, et nous conte les mésaventures des albatros de Laysan, à Midway, en plein milieu du gyre du Pacifique Nord. Il retrace la naissance, la vie et la mort de ces oiseaux légendaires, au travers de la nourriture faite de plastiques que les adultes glanent çà et là à la surface de l'océan. VO disponible sur le site albatrossthemovie.com mais sans sous-titres.

La VOSTFR d'ALBATROSS dans la vallée de la Roya le samedi 2 Février 2019 à 18h00 à «la Cà d'Breil» pour l'assemblée générale de création sous forme d'une association Loi de 1901 du Groupe Local Zéro Déchet Roya qui sera bientôt porté sur les fonds baptismaux par Roya Expansion Nature et AID

2d- AID soutient le Collectif OASIS BIO REUNION :

Le Manifeste d'«Oasis Réunion», qui vise à rassembler 2000 soutiens, demande instamment aux pouvoirs publics et aux organisations professionnelles la conversion globale et rapide de l'Agriculture conventionnelle réunionnaise à des pratiques plus saines, respectueuses des traditions locales, des savoir-faire, des spécificités des terroirs et de leurs microclimats, de la santé humaine et de l'environnement. Elles devront être totalement exemptes d'intrants chimiques, de traitements chimiques, et d'OGM, pour « faire tous ensemble de La Réunion la 1ère oasis agro-bio-socio-écologique de l'Océan Indien » et le premier département « Objectif 0 phyto – 100 % bio » de France.

Donc, en toute cohérence, compte tenu du bilan catastrophique et incontestable de l'agrochimie, l'OBJECTIF à atteindre en agrobiologie n'est pas de 20%, ni de 25%, ni même de 50%, mais bien de 100%, et ce le plus vite possible. C'est une évidence. Ceci

implique de mettre en place **un grand plan de transformation de l'agriculture française** avec les moyens scientifiques, agronomiques et technologiques, techniques et éducatifs, appropriés. Écrivons ensemble une grande page de l'Histoire de l'Humanité et de notre île, une des plus belles de la planète, inscrite au patrimoine mondial par l'Organisation des Nations Unies (UNESCO) en 2010. **Toutes les personnes de bonne volonté sont les bienvenues...**

Collectif «Oasis Réunion», Pour une Agriculture et une Alimentation «saines, sûres, durables, pour tous»



Informations : <https://oasis-reunion.bio>

Manifeste: <https://oasis-reunion.bio/manifeste>

à signer sur: <https://oasis-reunion.bio/je-signe>

Facebook: <https://www.facebook.com/Oasis.Reunion.Bio>

Soutien : <https://www.helloasso.com>

Courriel: OasisReunionBio@gmail.com

☎ : 0692775662

Voir aussi les pétitions sur le site: <https://www.consommateurspascobayes.com/>

2e- AID soutient l'Association Négawatt :

Newsletter 155 Décembre 2018: Chers adhérents et donateurs, Parce que la transition énergétique ne dépend pas de la seule responsabilité de citoyens engagés, **l'association a besoin de compter sur le soutien d'entreprises investies de près ou de loin dans la transition énergétique.** C'est pourquoi nous avons récemment lancé [un appel à mécénat](#). Par ce message, nous sollicitons votre appui dans la diffusion de cet appel. **Pourquoi cet appel à mécénat ?** L'Association Négawatt œuvre depuis plus de 15 ans pour une politique énergétique soutenable, fondée sur la sobriété, l'efficacité et les énergies renouvelables. Elle a publié le premier scénario français de transition énergétique atteignant en 2050 la neutralité carbone, avec un mix énergétique 100 % renouvelable. Son financement est aujourd'hui principalement assuré par les contributions de ses adhérents et donateurs. En complément, quelques fondations et entreprises investies dans la transition énergétique apportent leur soutien. **Parce qu'elle souhaite relever l'ambition de son action – notamment en intégrant davantage l'échelle européenne -, l'Association Négawatt est à la recherche de nouveaux soutiens financiers qui lui permettront de développer ses moyens humains. Vous êtes intéressé(e) ? Vous connaissez des entreprises - petites ou grandes - susceptibles de soutenir l'association ?** Nous vous invitons à nous en informer en envoyant un mail à contact@negawatt.org.

N'hésitez pas également à diffuser l'appel proposé en téléchargement: <https://negawatt.org/IMG/pdf/plaquettemecenat-negawatt.pdf> (pdf - 4 pages) Enfin, si vous disposez d'un compte **sur le réseau LinkedIn**, vous pouvez [relayer le message](#) que nous avons publié à ce sujet. Nous vous remercions par avance pour votre aide ! L'Association Négawatt

2f- Soutien à L'association Cacao Péi <https://cacaopei.re/> Voir la newsletter du 24 Juin pour les autres informations

JMT et Hubert HERVET ont visité à Montreuil le mardi 25 Septembre 2018 l'atelier du chocolatier « Encuentro » (<https://www.chocolatencuentro.com/>) qui traite des fèves bio et équitables qu'il se procure auprès d'associations de producteurs en République Dominicaine, en Haïti, au Guatemala et à Madagascar. 2kg de fèves réunionnaises ont été remises pour préparer des tablettes pour un prochain salon

Mél du 01 Juin 2018 : Bonjour à tous. Un bel article sur les renoncements actuels en matière de biodiversité et de participation à l'accroissement des déséquilibres : sanitaires, alimentaires, sociétaux, environnementaux, et au final, économiques (ce sera la conséquence attendue à long terme) ! *"Make Our Planet Great Again"* » Oui, mais pas par nos actions! Nous, au contraire on régresse et les glyphosateurs gagnent chaque jour du terrain ! Cela ne va pas nous aire du bien à La Réunion, nous qui sommes déjà "leader" en matière de déversement de glyphosate sur notre territoire ! Bonne lecture, Simon

https://abonnes.lemonde.fr/idees/article/2018/06/01/loi-alimentation-une-defaite-environnementale_5308070_3232.html

2g-AID soutient l'association ORANGE DiHOxyne Voir la newsletter du 11 Novembre pour les autres informations

2g1- Nouvelles

1-Message du 07 Décembre:

Juste un mot pour vous dire que je viens de faire un virement à l'hôpital de Can Tho pour financer 8 opérations chirurgicales. On m'a dit qu'elles seront réalisées avant la fin de l'année.

Habituellement, l'AG se tient en décembre. Pour des raisons évidentes, (gilets jaunes et grandes vacances scolaires à La Réunion) elle est repoussée à début février 2019

Bonne journée

Quang

2-Message du 25 Octobre :

Subject: Une enquête sans précédent sur l'Agent Orange

Chers amis, lisez ça

📄 https://www.liberation.fr/planete/2018/10/24/vietnam-l-agent-orange-scrute-in-situ_1687643?xtor=EPR-500001&utm_source=newsletter&utm_medium=email&utm_campaign=quot

📄 https://www.liberation.fr/planete/2018/10/24/tran-to-nga-une-vie-empoisonnee_1687642

Merci aux amis qui ont fait des dons récemment. Ne vous inquiétez pas. Les reçus fiscaux vont arriver bientôt. Amitiés à tous Quang

2g2-Pour tout savoir <http://www.orange-dioxin.com/>

Orange DiHOxyne se mobilise sur deux domaines :

- a) le financement d'opérations chirurgicales au profit de personnes au Vietnam atteintes dans leur chair par les conséquences de l'Agent Orange pendant la guerre du Vietnam
- b) le soutien financier et moral au procès intenté par Madame Nga, franco-vietnamienne victime de l'Agent Orange contre les entreprises qui l'ont fabriqué. Voici le lien <http://www.agent-orange-vietnam.org>

Le livre de Madame Nga: <http://www.geo.fr/photos/reportages-geo/les-combats-de-toute-une-vie-l-obstine-destin-d-une-vietnamienne-160316>

2g3-Faites des dons (fiscalement déductibles à 66%) directement à Orange DiHOxyne

Pour régler, vous pouvez, à votre convenance,

1-faire un chèque à l'ordre de Orange DiHoxyn, et l'envoyer à HO Hai Quang, 19, rue Daniel Pongérard 97 419 - La Possession

2-faire un virement sur le compte d'OD: IBAN FR25 2004 1010 2102 8468 1D01 859 BIC PSSTRFRPPSDR

3-faire un virement par Paypal. Pour cela, aller sur le site <http://www.orange-dioxin.com/index.php?page=don&lang=fr>
Puis, cliquer sur "faire un don / adhérer" or "donate / join"

HO Hai Quang Président d'Orange DiHoxyn 19, rue Daniel Pongérard 97 419 - La Possession Ile de La Réunion FRANCE

Tel (à partir de France) : 02 62 44 79 38 Tel (autres pays) : + 262 262 44 79 38 Site d'OD : <http://www.orange-dioxin.com/>

2h- AID soutient le groupe local réunionnais du collectif Pacte Finance-Climat Voir le site: <https://climat-2020.eu/fr/>

Vendredi 16 Novembre 2018 - LBSJS 147 : "le Pacte Finance-Climat" a reçu les membres du groupe local

Participation de Bruno BOURGEON au groupe local et présentation d'AID le dimanche 24 Juin 2018 au Bocage à Sainte Suzanne.

A la suite du Cafeco 240 (<http://aid97400.re/spip.php?article57>) , AID a subventionné de 400€ (200€ pour Mauréfilms, 200€ pour La Lanterne Magique) pour organiser une projection publique à prix libre à Saint-Denis le 19/10 du film « Albatross », film exceptionnel, illustré par la guitare envoûtante d'Al Lethbridge et le piano mélancolique d'Ernesto Nazareth, réalisé par [Chris Jordan](#), conférencier TEDx, réalisateur et photographe, de Seattle.

2i- AID soutient le collectif Touch Pas Nout Roche : AID est résolument opposée depuis 2003 au projet puis aux travaux de la Nouvelle Route du Littoral, pharaonique Grand Projet Inutile Imposé pour satisfaire des lobbys économiques privés en gaspillant des fonds publics de plus en plus rares qui font défaut pour des projets vitaux alors que la population réunionnaise souffre de plus en plus du recul des services publics. Voir dans les newsletters précédentes dans « **AID soutient le collectif NON à la NRL** »

Pour faire plaisir au lobby des transporteurs routiers et des carriers, la Région Réunion a choisi de réaliser la moitié des 11km de route en digue massive remblayée sur l'Océan Indien, ce qui nécessite pour la protéger de la fureur des cyclones, des roches massives volumineuses et solides, rares dans une île entièrement volcanique. Il est nécessaire pour cela de trouver près de 20 millions de tonnes de roches. **La solution proposée par la Région est de dévaster une des rares « coupures d'urbanisation », c'est-à-dire une zone où le littoral n'est pas urbanisé entre les communes de Saint-Leu, des Avirons et d'Etang-Salé. A une certaine époque il était prévu de remblayer la fosse de 50m de profondeur et de 16 hectares avec des ordures ménagères, ce qui faisait d'une pierre deux coups! Voir l'article du 2 juillet « Réponse d'AID à la troisième enquête publique sur la modification du Plan Local d'Urbanisme de Saint-Leu » (<http://aid97400.re/spip.php?article64>) et l'article du 25 juin 2018 « Carrière de Bois Blanc: une ZAD, pas une ZAD » (<http://aid97400.re/spip.php?article60>) . AID a participé financièrement pour 500€ à la collecte de fonds pour les recours juridiques.**

2j- AID Soutient Monnaie Péi <https://www.assoconnect.com/monnaiepei/page/202567-presentation>

Voir la newsletter du 24 Juin pour les autres informations

NOUVELLES: Depuis l'Assemblée constitutive du 1 Octobre 2017, nous avons eu l'occasion de :

- participer au festival Alternatiba, d'y mener une expérimentation. (résultats bientôt publiés)
- répondre à des invitations ateliers thématiques.
- envoyer des propositions de partenariats aux 24 communes de la Réunion.

Nous sommes en contact rapprochés avec certaines d'entre elles

A bientôt, L'équipe Monnaie Péi contact@monnaiepei.re 0693137858

2k-AID soutient MED'OCEAN (<http://medocean.re/new/>)

Voir la newsletter du 30/12/2018 pour le récapitulatif 2018.

Faites des dons directement à MED'OCEAN : Cliquez sur le lien Paypal sur le site <http://www.medocean.re>

2l- AID soutient RIVE

L'association RIVE (Réunion Immunodéprimés Vivre et Ecouter, <http://www.association-rive.org/>) soutient à la Réunion (maison de vie 21 rue Malartic près du jardin de l'Etat à Saint Denis, permanence au CHU Félix-Guyon, Appartements de Coordination Thérapeutique, campagnes de prévention) et dans l'Océan Indien via RIVE OI les personnes immunodéficientes. **Faites des dons** (fiscalement déductibles à 75% jusqu'à 537€ de dons (nouveau plafond) puis 66% au-delà, voir <http://www.association-rive.org/faire-un-don/>) directement à RIVE.

2m- AID soutient COMMUNECTER Voir les éditions précédentes de la newsletter pour les actions jusqu'à fin 2017

La plateforme Communecter.org est un outil pour nos communes, nos associations, nos entreprises et bien sûr pour nous, pour nos voisins, nos amis et tous ceux qui ont quelque chose à proposer : des idées, des projets, des choses à distribuer, à donner, à partager... C'est un bien commun à partager. AID est prête à communecter et s'est donc déjà engagée financièrement en 2016 pour 500€. Rejoignez-nous ! Voir l'article : <http://aid97400.lautre.net/spip.php?article1422>. **AID a organisé un « Repaire de Là-Bas Si J'y Suis » n°118 le Mardi 12 Avril 2016 LBSJS 118 : « Venez communecter » par Tibor KATELBACH**, pour informer sur les potentialités du concept et ce qu'il peut apporter à tous. Le crowdfunding s'est bien fini le 13 Avril 2016. AID insiste auprès de tout son réseau pour que les personnes et structures adhèrent à communecter.org, faites de même !

2n- AID soutient la lutte contre les multinationales et leurs méfaits : TAFTA, MONSANTO, un même combat Voir les éditions précédentes de la newsletter pour les actions jusqu'à fin 2017

2o-AID soutient le Collectif Réunionnais pour la Paix et la lutte des Chagossiens pour leur terre

Message du lundi 29 Octobre 2018 Nouvelle campagne de collecte :

De : Solidarité Chagos <solidarite.chagos.run@gmail.com>

Objet : La lutte des Chagossiens continue... à la Hte Cour de Londres le 10 décembre prochain

Cher(e) ami(e) des Chagossiens, bonjour,

Notre campagne de soutien financier au combat judiciaire que mènent les Chagossiens a porté ses fruits. Devant la Cour internationale de Justice de La Haye, du 3 au 6 septembre dernier, ils étaient neuf, hommes et femmes, trois de Peros Banhos, trois de Salomon, et trois de Diego Garcia. C'est grâce à nos dons qu'ils ont ainsi pu occuper toute leur place et faire entendre leur parole, en particulier par le témoignage bouleversant de Liseby Elysé. Les donateurs, ce sont bien sûr ceux du Comité Solidarité Chagos La Réunion, mais ce sont aussi ceux de la cagnotte Leetchi 'Solidarité Chagos' ouverte en août dernier et qui a bien rempli ses objectifs. Olivier Bancoult et Liseby Elysé sont venus à La Réunion, les 17, 18 et 19 octobre derniers, pour les remercier tous. Aujourd'hui, nous sommes dans l'attente de l'Avis qui sera donné par la Cour, et qui devrait survenir dans les prochains mois. Mais sans attendre, elle continue, la lutte d'Olivier Bancoult et des Chagossiens.

Le prochain procès aura lieu le 10 décembre 2018 devant la Haute Cour de Londres. Comme aucun accord n'a été trouvé fin 2016 au moment du renouvellement du bail sur Diego Garcia, comme au contraire c'est un refus péremptoire et cruel que Theresa May a fait tomber sur les espoirs des Chagossiens, ils ont décidé de repartir en lutte pour faire appel de cette décision arbitraire et illégale. Tel sera l'enjeu de ce procès. Pour peser de tout le poids de leur "sagrin" et de leur aspiration au retour chez eux, ils vont à nouveau témoigner de leur histoire tragique. Aujourd'hui donc, l'heure est encore à la solidarité. Voici pourquoi nous faisons appel, comme régulièrement depuis que notre comité existe, à **votre soutien financier** pour pouvoir, avant la fin du mois de novembre, AIDER LES CHAGOSSIENS A ÊTRE PRESENTS LE 10 DECEMBRE PROCHAIN A LA HAUTE COUR DE LONDRES.

Amitiés. Georges Gauvin, président. Alain Dreneau, secrétaire

PS Les chèques sont à libeller à l'ordre de : C.S.C.R. et à adresser à : C.S.C.R. c/o M. Alain Dreneau 6 place la Folette 97420 Le Port

voici les coordonnées bancaires: ASS COMITE SOLIDARITE CHAGOS REUNION

CODE BANQUE: 18719 CODE GUICHET : 00082 N°DE COMPTE: 00004309300 CLÉ RIB : 81 BIC: BFCORERXXXX

IBAN: FR76 1871 9000 8200 0043 0930 081 DOMICILIATION: 97420 LE PORT. Merci d'informer: mrpourelapaix@gmail.com

AID vient de faire un don par virement de 100€

COLLECTE EN LIGNE PRECEDENTE TERMINEE <https://www.leetchi.com/c/solidarite-chagos> 1970€ sur 1600€ demandés 0j restant, 45 donateurs. Les audiences ont pris fin, jeudi 6 septembre 2018, à La Haye sur le contentieux territorial entre Maurice et la Grande Bretagne. La Cour internationale de Justice est appelé à émettre un avis consultatif sur une dispute vieille de 50 ans autour du détachement de l'archipel des Chagos du territoire mauricien à la veille de l'indépendance de Maurice en 1968. Les audiences à La Haye, qui ont duré quatre jours, ont été suivies avec attention et passion à Maurice.

2p- Campagne de dons à AID

Si vous payez de l'impôt sur le revenu, les dons faits à AID pour le financement des actions de ses collectifs <http://aid97400.lautre.net/spip.php?article71> vous procurent une déduction fiscale de 66% et une prime en Mercis (plafond 25% du don et cumul maximal 69€ par donateur et par an). **Contactez JMT par mél sur aid97400@orange.fr. Dons à faire par virement sur le compte bancaire d'AID: Domiciliation : SAINT DENIS REUNION ASS INITIATIVES DIONYSIENNES**

IBAN : FR76 4191 9094 0107 7304 3630 166 BIC : BNPARERXXXX

C'est le début de l'année. Si vous êtes imposables, vous avez dû recevoir le 15 Janvier 2019 sur votre compte bancaire un virement du Trésor correspondant à 60 % de vos déductions fiscales (dons aux associations et partis politiques) et crédits d'impôt (cotisations syndicales et CESU) provenant de vos dons et dépenses éligibles 2017 déclarés en Mai 2018.

Si vous avez fait des dons et dépenses éligibles en 2018, et que vous les avez déclarés en Mai 2019, le Trésor calculera le montant à vous rembourser en Septembre 2019 à ce titre après déduction de cette avance, ou éventuellement vous réclamera la différence.

C'est donc le bon moment de faire des dons à AID, même petits, pour lui permettre de participer à de nombreuses actions. Jusqu'à 276€ de dons (virement sur le compte bancaire AID ou espèces à remettre à Bruno ou à JMT), en plus des 66% de déduction fiscale vous aurez une contrepartie de 25% du montant de votre don (plafonnée à 69€/personne) à choisir parmi l'adhésion annuelle à AID (contrepartie valorisée 60€), ou dans la limite des disponibles, un drapeau AID emmanché (23€), un parapluie AID (17€), une casquette de broussard AID (13€) , un T-shirt AID (10€) et un coquelicot (1€) ! D'autres contreparties sont possibles dans la limite de votre crédit. Faites-nous des propositions ! Prenez-en pour en offrir!

3°) Activités de tiers auxquelles AID participe:

3a-AID participe à la défense des services publics Devant le déni de démocratie perpétré par la Macronésie et ses séides, avec notamment un réel mépris permanent et total vis-à-vis de tout ce qui existe au-delà du périphérique parisien au contraire des discours lénifiants, une ignorance complète volontaire des difficultés croissantes d'une majorité de la population, une volonté d'abaissement du rôle du parlement croupion du fait de la majorité gouvernementale pléthorique, un usage immodéré des ordonnances car même la majorité gouvernementale ne semble pas fiable au pouvoir (suite des 49-3 de la mandature précédente) , le recours permanent à des arguments fallacieux repris en boucle avec les désormais fameux « éléments de langage » que les perroquets ministériels servent à tout micro qui se tend vers eux, et à des méthodes qu'on pensait surannées telles que les rapports bidon, la poursuite de politiques mortifères concernant le nucléaire, le diesel, l'agrochimie, la surmédication, la fracture sociale, etc... . **AID, association d'éducation populaire tournée vers l'action, soutient par ses discours et ses réunions toutes les actions. Mais cela ne suffit pas, car la défense des services publics entraîne de grands sacrifices pour ceux qui y travaillent et qui n'ont plus que**

la grève pour se faire entendre. Tout le monde doit être solidaire, chacun selon ses moyens. D'où la collecte achevée pour les cheminots. AID sera donc présente pour les futurs combats sociaux

AID a donc relayé la collecte de soutien aux grévistes de la SNCF. Dans la foulée, elle s'est associée à la défense du train dans toutes les régions de France et notamment l'Etoile de Veynes et la défense de la ligne Nice-Breil-Tende-Cuneo. **Voir les diverses pétitions en ligne sur le site AID.** Samedi 15/12 JMT a été élu parmi les 8 membres du CA et trésorier du "Comité franco-italien pour la défense et le développement de la ligne ferroviaire" / "Comitato franco-italiano per la difesa e lo sviluppo della linea ferroviaria" : "Comité Ligne de vie Nice-Tende" <https://nice-cuneo-ventimiglia.blogspot.com/>

3b-PROMOTION DU REVENU DE BASE :

Voir la newsletter du 30 Novembre 2018 pour les autres informations

3b1- Expérimentation de « Mon Revenu de Base » lancée par Julien BAYOU et soutenue par le MFRB

Info et dons défiscalisables sur l'IRPP sur <https://monrevenuebase.fr/financer/>

Mél du 17 Janvier 2019: [Tirage au sort d'un Revenu de base : les inscriptions sont ouvertes!](#)

Association Mon Revenu De Base : L'association à but non lucratif MonRevenuDeBase regroupe des personnes qui croient dans le revenu de base (ou revenu universel) et souhaitent par ces expérimentations citoyennes montrer que l'idée d'un revenu distribué à tout le monde et de manière inconditionnelle n'a rien d'impossible. Nous voulons aussi contribuer à démontrer les bienfaits humains, sociétaux et économiques du revenu universel. C'est pourquoi nous lançons cette expérimentation citoyenne du revenu de base : à chaque fois que nous collecterons 12.000 euros, nous les redistribuerons en désignant par tirage au sort une personne qui s'est inscrite sur le site, et qui recevra 1000 euros par mois pendant un an, sans contrepartie. L'inscription pour participer à la désignation au tirage au sort est et restera gratuite. Nous organisons également un suivi scientifique de cette expérimentation pour en tirer le plus d'enseignements possibles. Voir sur www.monrevenuebase.fr

Soutenez MonRevenuDeBase avec vos recherches en ligne !

Un autre moyen de financer l'expérimentation avec le moteur de recherches en ligne français et éthique Lilo: https://www.lilo.org/fr/monrevenuebase-fr/?utm_source=monrevenuebase-fr

3b2- Actions pour le MFRB: <http://www.revenuebase.info> . Voir les éditions précédentes de la newsletter pour les actions jusqu'à fin 2018.

Mél du 06 Janvier 2018 Le Journal de bord du MFRB #36 — Janvier 2019 <https://mailchi.mp/revenuebase/qfj5z254bi-935173>

2019 sera-t-elle l'année du revenu de base ? En tout cas c'est bien parti, nous n'avons jamais été aussi proches ! Notez que jamais le revenu de base n'a eu autant d'écho qu'aujourd'hui en France et à travers le monde : sur la scène politique, dans des séries télévisées, au cinéma, dans les rues avec les gilets jaunes... oui ! Le revenu de base s'approche et gronde, et nous devons saisir cette opportunité en 2019 ! Pour démarrer cette nouvelle année, même si nous connaissons encore quelques difficultés, nous pouvons avoir de la gratitude et être fiers du chemin parcouru depuis 2013, tant au niveau de nos actions et de notre visibilité que ce que nous avons réussi à créer en interne. Prenons conscience que ce mouvement n'existe que depuis 5 ans (ce qui n'est rien sur l'échelle de l'humanité !) et qu'il ne vit que par la seule force de bénévoles comme nous, qui croient qu'un monde plus juste est possible ! Alors soyons gentils et disons-nous un grand : merci ! Bravo à nous tous, que vive le revenu de base ! Et n'oubliez pas de [réadhérer](#) pour 2019 !

Pour bien commencer l'année et continuer à faire avancer le mouvement, nous te proposons de répondre à ces questions :

A - Que comptes-tu faire pour le revenu de base cette année ?

B - Quelles difficultés vois-tu ?

C - Quels bonheurs / gratitudes as-tu ?

D - Quels sont tes besoins ?

E - As-tu des demandes à formuler au groupe ? Répondre sur contact@revenuebase.info

3c-AID participe au combat anti-Linky

Voir la newsletter du 30 Décembre pour les autres (nombreuses) informations de 2018.

MEL DS STEPHANE LHOMME DU 15/01/2019 23h15 Lien pour lire l'article en ligne et le partager :

<http://refus.linky.gazpar.free.fr/gilets-jaunes-ric-linky.htm>

Gilets Jaunes, Référendum d'initiative Citoyenne (RIC) et compteurs Linky

Raillé à ses débuts, taxé d'être réactionnaire voire fasciste, le mouvement des Gilets Jaunes a rapidement et durablement montré qu'il relevait avant tout d'une légitime révolte sociale et solidaire : après des années de colère rentrée, les gens dits de la "France d'en bas" se sont donnés la main et n'ont subitement plus accepté d'être continuellement soumis à des augmentations du prix de l'énergie, ou plutôt des énergies : prix du carburant automobile bien sûr, mais aussi de l'électricité et du gaz.

Ces augmentations causent un appauvrissement des classes moyennes et défavorisées, ce qui aggrave la **précarité énergétique**, hélas déjà très importante : selon différentes études, environ **un tiers des ménages ne se chauffe plus ou pas assez**, avec des conséquences en particulier sur la santé des enfants. Il est déjà absolument injuste que les nombreuses taxes prélevées sur l'énergie soient **les mêmes pour les pauvres que pour les privilégiés**. Ces taxes représentent environ 66% du prix du carburant automobile, 54% du prix de l'électricité et 39% du prix du gaz. Qui plus est, **elles ne servent pas à développer les services publics de proximité** dont la population a besoin puisque, depuis des années, ces services publics sont réduits au profit des intérêts privés.

Il est d'autre part nécessaire de savoir que le **gel des prix de l'électricité et du gaz**, annoncé par le gouvernement, a toutes les "chances" d'être au final **annulé par le Conseil d'Etat** comme cela a déjà été le cas ces dernières années, **les usagers étant alors obligés de payer de lourds rappels**. Sans scrupules, tentant de profiter du mouvement des Gilets jaunes pour leurs intérêts, les dirigeants économiques et politiques ont essayé de **faire passer la voiture électrique pour une "solution"** permettant de rouler à moindre coût tout en préservant l'environnement. Mais il est avéré que **la voiture électrique est une calamité environnementale** (**) tout autant que **la voiture thermique** (essence ou diesel). De plus, malgré les bonus prétendus "écologiques" attribués sur argent public principalement à des ménages privilégiés, le fait est que **les ventes de voitures électriques stagnent** invariablement entre 1 et 2% du total national. Pourtant, sans se préoccuper des besoins de la population, le distributeur d'électricité Enedis (filiale d'EDF) continue à installer un peu partout en France **des compteurs électriques Linky, prétendus intelligents** et censés permettre l'alimentation d'un parc de plusieurs millions de voitures électriques... qui va très probablement rester virtuel.

Or, la Cour des comptes a montré dans son rapport 2018 que **le programme Linky va rapporter beaucoup d'argent au groupe EDF/Enedis au détriment de tous les habitants du pays**, ce qui est d'autant plus choquant qu'il s'agit d'un des pires programmes d'obsolescence programmée : la destruction de 35 millions de compteurs électriques actuels **en parfait état de marche**. Qui plus est, loin de rendre service à la population, les compteurs Linky lui causent au contraire d'innombrables problèmes : **surfacturations, dysfonctionnements** ou même **destructions** d'appareils ménagers, risques d'**incendies** (avec suspicion de conséquences dramatiques), **risques sanitaires** avec les ondes électromagnétiques, **captation de données sur la vie privée** qui tôt ou tard, malgré les belles promesses actuelles, seront inévitablement utilisées sans l'aval des citoyens, détournées, revendues, utilisées **à des fins commerciales ou policières**.

De plus, **le compteur Linky va permettre de couper à distance l'électricité aux ménages qui ne peuvent plus payer leurs factures**. Bien sûr, on nous promet aujourd'hui que cette option ne sera pas utilisée, mais qui peut y croire ? Par ailleurs, une des conséquences de l'installation des compteurs communicants (Linky pour l'électricité, mais aussi Gazpar pour le gaz et divers compteurs communicants d'eau) est **la destruction définitive de dizaines de milliers d'emplois**, aggravant de fait la précarité dans le pays.

D'autre part, dans un total déni de démocratie, **Enedis et les Préfets menacent les citoyens et attaquent en justice administrative les communes** qui refusent les Linky et préfèrent garder les compteurs ordinaires, pourtant construits par le service public (avant qu'il ne soit dévoyé) pour le public et qui rendent de fiers services depuis des décennies. La répression vécue aujourd'hui par les Gilets Jaunes est dans la continuité de celle infligée depuis 3 ans aux courageux citoyens qui refusent les compteurs Linky. Il est donc évident que la question des compteurs Linky est à la croisée des thématiques imposées par le mouvement des Gilets Jaunes : démocratie et pouvoir d'achat.

Il apparaît donc indispensable qu'un Référendum d'initiative citoyenne (RIC) porte au plus vite sur la question des compteurs Linky qui, faut-il le rappeler, concerne absolument **tous les habitants du pays** puisque, hormis les malheureux qui sont sans abris, tout le monde a un compteur d'électricité. La question à poser serait d'ailleurs très facile à rédiger : "*La société Enedis doit-elle respecter le refus des citoyens et des communes qui ne veulent pas les compteurs communicants Linky, Gazpar, etc*". En attendant que ce légitime Référendum d'initiative citoyenne soit organisé, il est bien sûr nécessaire qu'un **moratoire** soit immédiatement instauré concernant le déploiement de ces compteurs.

Dès maintenant, qu'ils souhaitent ou non participer au "grand débat" organisé par le gouvernement, les citoyens ont tout intérêt à **continuer à se mobiliser collectivement** pour réhabiliter leur droit à vivre dignement. Au vu des décisions prises lors de la première moitié du quinquennat, il est logique de douter de la bonne foi du Président de la République et de son gouvernement concernant la prise en compte des revendications des Gilets Jaunes et de la population en général. La mise en œuvre du RIC sur le compteur Linky permettrait cependant d'entrevoir le retour dans le pays d'une **véritable démocratie au service de la population**.

Patricia Vénier, Porte-parole du Collectif Refus Linky Gazpar des Deux-Sèvres et Stéphane Lhomme Directeur de l'**Observatoire du nucléaire**, Conseiller municipal de Saint-Macaire, Animateur du site <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

(**) cf **Le Monde**, 21 octobre 2015 ou vidéo : <https://miniurl.be/r-2aa1>


MEL D' ALAIN MOUETAUX DU 17/12/2018 12h52 Madame, Monsieur, Le drame que je m'apprete à vous raconter pourrait nous arriver à tous. Ce drame, c'est celui de la famille Morel qui a vu une partie de sa maison partir en flammes, un mois après l'installation d'un compteur Linky. Bien décidée à connaître la vérité sur la cause de l'incendie qui a ravagé leur domicile et qui aurait pu leur coûter la vie, la famille a donc engagé les procédures d'analyses nécessaires... .. mais très vite : « **on a cherché à acheter notre silence** » déclarent les Morel. Ils ont été contactés par un expert d'Enedis qui leur a demandé **de suspendre ces analyses, de signer une clause de confidentialité sur l'affaire**, en leur affirmant qu'en contrepartie, Enedis allait indemniser l'intégralité du sinistre...Voilà donc comment Enedis s'y prend pour étouffer sournoisement les incidents provoqués par leur compteur Linky... C'est scandaleux !!Et malheureusement, ce drame est loin d'être un cas isolé... [voir la suite en ligne](#) y compris la pétition Citization.

Suite à la proposition d'un généreux donateur, AID a participé pour 500€ pour Stéphane Lhomme et 100€ pour la caisse Linky

MEL DE JEAN-MARC TAGLIAFERRI DU 25/11/2018 12h08 Clarification des "risques" de refus du Linky: Rien pendant 5 ans!

Bonjour, Regardez cette courte vidéo et sinon vous avez tout le site pour vous informer sur Linky!
https://www.robindestoits.org/Un-maire-obtient-d-ENEDIS-l-affirmation-que-le-capteur-Linky-n-est-pas-obligatoire-_a2507.html

MEL DE STEPHANE LHOMME DU 24/11/2018 16h19 : [Refus.Linky.Gazpar.Eau] **A propos du soutien aux barricadeurs ou à moi-même + tribune dans Le Monde** Bonjour à toutes et tous, suite à la diffusion du message d'appel à souscription pour les "barricadeurs", j'ai reçu plusieurs mails qui montrent qu'il y a un peu de confusion. Voici donc des précisions :
- j'ai seulement rediffusé cet appel, qui n'émane pas de moi (mais je suis bien sûr favorable à soutenir les barricadeurs !)
- les éléments demandés pour souscrire (adresse, date de naissance, etc) ne sont pas de mon fait
- des personnes ont demandé comment me soutenir moi. Je rappelle donc que vous pouvez le faire en envoyant un chèque ou en faisant un virement (ponctuel ou mensuel) à l'association Observatoire du nucléaire dont je suis l'unique salarié (smic). Cf <http://www.observatoire-du-nucleaire.org/spip.php?article119> Vous pouvez aider l'Observatoire du nucléaire pour permettre le salaire (smic) de Stéphane Lhomme :

 en adressant un chèque à l'ordre de l'Observatoire du nucléaire à :
Observatoire du nucléaire, 25 rue d'Aulède, 33490 Saint-Macaire



ou en faisant un versement par RIB ou RIP : [http://www.observatoire-du-nucleaire.org/IMG/jpg/rib-](http://www.observatoire-du-nucleaire.org/IMG/jpg/rib-observnuc.jpg)

[observnuc.jpg](http://www.observatoire-du-nucleaire.org/IMG/jpg/rib-observnuc.jpg)

D'avance merci ! Stéphane Lhomme Conseiller municipal de Saint-Macaire (33) Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

NB : j'en profite pour vous signaler que Le Monde publie ce jour une tribune de ma part :

https://www.lemonde.fr/idees/article/2018/11/23/energie-l-industrie-nucleaire-est-moribonde_5387641_3232.html

MEL DE STEPHANE LHOMME DU 22/11/2018 13h17 : Procédures en justice : vidéo et Interview de Me Blanche Magarinos-Rey (cabinet Artemisia) Bonjour, des informations très importantes sur les procédures en cours contre les Linky données par Me Magarinos-Rey du cabinet Artemisia, celui qui a élaboré et mis [gratuitement à disposition de toutes et tous les documents nécessaires pour refuser les Linky](#) :

Vidéo de l'interview de maître Magarinos-Rey : <https://www.humanite.fr/videos/linky-le-droit-de-dire-non-663865>

Interview complète : <https://www.humanite.fr/compteurs-linky-oui-ou-non-avez-vous-le-droit-de-les-refuser-66376377>

Stéphane Lhomme Conseiller municipal de Saint-Macaire (33) Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

MEL DE STEPHANE LHOMME DU 22/11/2018 13h12 : [Refus.Linky.Gazpar.Eau] Souscription nationale pour soutenir les "Barricadeurs" de compteurs ordinaires Bonjour, je relaie sans aucune restriction cet appel à souscription pour aider les "barricadeurs" de compteurs extérieurs, à commencer par le vaillant Gérard YON qui a été relaxé de toutes les poursuites pénales et, pourtant, condamné au civil à verser 2300 euros à Enedis, et que nous encourageons à aller en cassation (ce qui coûtera aussi de l'argent). Voir d'ailleurs en fin de message les explications apportées par notre amie Maud Bigand. Stéphane Lhomme, Conseiller municipal de Saint-Macaire (33) Animateur du site web <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

----- Message transféré -----

Infos «Stop linky France» Site de coordination nationale des collectifs Stop Linky <https://stopleftky-france.webnode.fr/>

APPEL NATIONAL DU 15 NOVEMBRE 2018 : Création d'une association nationale « Justice et Solidarité Citoyenne » et appel à souscription pour la constitution d'une caisse de solidarité en faveur des barricadeurs de France

[Stop Linky France procès Gérard YON](#)

1 : CRÉATION DE « JUSTICE ET SOLIDARITÉ CITOYENNE » ASSOCIATION DE DÉFENSE DES BARRICADEURS À L'ÉCHELON NATIONAL

Dans la suite logique du jugement inique de Gérard YON du collectif « Touche pas à mon compteur 09 » (voir jugement et son analyse sur [Stop Linky France Dossier Gérard YON](#)) Maud BIGAND, porte-parole de ce collectif, lance un appel national pour la création d'une **association de défense des personnes qui barricadent**, destinée à soutenir financièrement les quelques particuliers qui pourraient éventuellement être poursuivis à l'avenir par Enedis. À toutes fins utiles, n'oubliez pas qu'aucune loi pénale n'est enfreinte lorsqu'on barricade son propre compteur ([Aucune loi pénale enfreinte](#)) et qu'aucune sanction n'est prévue dans la loi française pour celles et ceux qui refusent le compteur-captateur linky ([Aucune sanction dans la loi](#)). À ce jour, les frais concernant la procédure de Gérard Yon sont couverts sauf s'il va en Cassation et cet appel intervient en prévention d'éventuelles autres poursuites en justice partout en France. Dans tous les cas, ils ne pourront poursuivre des milliers d'usagers, mais mieux vaut anticiper les mauvais coups d'Enedis qui cherche par tous les moyens à dissuader les particuliers de barricader. **Rassurez-vous, vous avez peu de chance d'être poursuivi en justice et sachez que si vous l'étiez, vous seriez couverts financièrement par cette caisse de solidarité nationale.**

C'est pourquoi, en attendant la création effective de l'**association de défense des barricadeurs « Justice et Solidarité Citoyenne »** (c'est en cours mais avec les délais après parution au JO et l'ouverture d'un compte bancaire, il faut compter au moins un mois), **nous vous invitons dès aujourd'hui à relayer cet appel national pour la constitution immédiate d'une caisse de solidarité en soutien aux «barricadeurs» à l'échelon national.**

2: APPEL À SOUSCRIPTION NATIONALE POUR UNE CAISSE SOLIDAIRE DE SOUTIEN AUX BARRICADEURS À L'ÉCHELON NATIONAL

DON EN LIGNE: Compte tenu de l'urgence de la situation, c'est une association ariégeoise amie qui dans l'immédiat collectera les premiers fonds via la page: <https://www.donnerenligne.fr/fonds-d-actions/faire-un-don/3>

DON PAR CHÈQUE : Pour toutes celles et ceux qui ne souhaitent pas donner en ligne, merci d'adresser **vos chèques** libellés au nom de l'association "**Fonds d'Actions**" à envoyer par la Poste à l'adresse suivante : **Gérard YON, 11 Rue de la Bouscarre, Hameau de Bourrut 09000 GANAC** avec la mention au dos de votre chèque : "**Soutien à l'association Justice et Solidarité Citoyenne**". De plus si vous avez une adresse mail, merci de l'indiquer très lisiblement (en majuscules) afin que nous puissions facilement et rapidement confirmer la bonne réception de votre courrier.

GRAND MERCI À VOUS TOUS PAR AVANCE DE VOTRE SOUTIEN FINANCIER ET DE LA DIFFUSION LA PLUS LARGE POSSIBLE QUE VOUS DONNEREZ À CET APPEL À SOUTIEN

Montrons-leur que nous ne nous laissons pas impressionner par le déni de justice du 9 novembre dernier et que ceux qui ont un compteur accessible ne se laisseront pas imposer un Linky de force. Nous sommes tous des citoyens égaux et nous avons tous le même droit de choisir si nous voulons ces compteurs communicants ou pas.

Bonjour à tous, Vous avez été nombreux à être indignés par le jugement du 9 novembre dernier du TGI de Foix, concernant Gérard Yon,

Rappel des Faits: Suite à l'intervention d'Enedis et des gendarmes, ces 4 protections avaient été retirées par les agents d'Enedis, ainsi qu'une cinquième, qui avait été faite par un voisin, sur le même modèle. Les coffrets ayant été percés, Enedis a porté plainte, pour « dégradation de bien d'un chargé de mission de service public », alors que **les coffrets sont la propriété des usagers** (qui, lors du raccordement, les installent au préalable à leurs frais, ou les achètent à Enedis - anciennement EDF – comme les devis fournis au procès le prouvaient). Par ailleurs, **ces coffrets n'ont pas à être changés, puisqu'Enedis les considère aptes à remplir leur office**, ayant commandité l'installation de compteurs Linky dans ces coffrets juste après leur «débarricadage» (depuis donc un an et demi). **Puisqu'aucune loi ne punit le barricadage de compteur**, comme le procureur du TGI de Foix l'a rappelé à Enedis, **en abandonnant les poursuites pénales**, les gendarmes n'auraient pas dû être sollicités, et Enedis en a été réduit à poursuivre Gérard au civil, pour obtenir, grâce à cet **unique procès-test en France, depuis 3 ans que des gens barricadent**, une victoire leur permettant d'intimider **les 15 millions de foyers français ayant des compteurs accessibles**, et dont le seul moyen d'avoir les mêmes droits vis-à-vis de la pose des Linky que les personnes avec un compteur à l'intérieur de leur logement, est de les barricader, car leur refus n'est pas pris en compte. Comme vous le savez pour certains, la juge a abondé dans le sens d'Enedis, et balayé tous les arguments de la défense, ainsi que les pièces fournies, **refusant de considérer des éléments aussi évidents que des témoignages d'usagers (sur formulaire CERFA), certifiant avoir demandé à Gérard Yon de barricader leur compteur. Elle en a donc déduit, de façon incroyable, qu'il avait barricadé de son propre chef, sans l'accord des usagers, et donc porté atteinte au bien d'autrui** (sans définir clairement d'ailleurs qui est

cet «autrui» mais, dans le doute, elle demande à ce que Gérard rembourse à Enedis le remplacement des coffrets en question). Ce n'est qu'une partie des **nombreuses incohérences de ce jugement, qui sont détaillées sur le site stop-linky.fr**, avec des analyses de ce jugement, un tableau de synthèse, un communiqué / résumé du jugement par le Collectif «Touche Pas à Mon Compteur - 09», et des exemples de pièces évidentes du dossier qui n'ont pas été prises en compte par la juge.

<http://www.stop-linky.fr/stoplinsky/index.php/8-blog/300-information-sur-le-proces-de-gerard-yon>

Traitement médiatique orienté Le traitement médiatique de ce jugement est emblématique de ce qui s'est passé :

- **Un article honnête de La Dépêche**, relevant plusieurs points importants du dossier :

<https://www.ladepeche.fr/article/2018/11/09/2903399-ariege-barricadeur-compteur-linky-condamne-verser-2300-e-enedis.html>

- **Un traitement extrêmement succinct dans une paire de médias** (France Bleue, France 3), **ne relevant aucune des incohérences du jugement**, et une **absence de couverture plus détaillée par les médias contactés** (qui avaient pourtant sollicité des détails : France 3, le Canard Enchaîné), ou par d'autres «grands médias» à qui des informations ont été envoyées.

- **Un silence assourdissant d'Enedis**, qui ne commente directement dans aucun média le jugement concerné,

- Mais semble laisser travailler des relais parmi certains médias qui ont fidèlement défendu sa cause par le passé, comme **Capital¹**, par exemple, qui titre de façon mensongère, tout en se référant à l'article de la Dépêche, mais sans respecter son contenu: **«Lourde condamnation d'un anti-Linky pour avoir barricadé son compteur»**, et parle d'échec, de plusieurs revers, etc...sans citer aucune des incohérences du jugement évoquées par l'article de La Dépêche...

- **Cette information volontairement biaisée étant ensuite amplifiée et répercutée par toute une kyrielle de site «d'information»**, visant certainement à ce que tout un chacun en France retienne de ce procès « perdu » le fait que barricader **son compteur, peut vous amener de gros problèmes judiciaires**, ce qui était bien sûr l'objectif d'Enedis dans ce procès, la majorité des barricadeurs le faisant pour eux-mêmes et non pour les autres... Enedis n'a pas poursuivi les usagers dans ce procès, alors qu'ils étaient les commanditaires de ce barricadage, car l'entreprise aurait pu alors être confrontée à des accusations de **violation de domicile** (les agents sont parfois rentrés sur les propriétés privées en l'absence des usagers pour débarricader), et pour **dégradation et rétention de biens privés** (les protections apposées pour empêcher le changement de compteur, comme dans le jugement favorable de La Rochelle du 20 juin 2017...) Mais **l'entreprise cherche à étendre à tous les usagers le cas particulier qu'elle a obtenu avec l'affaire Gérard Yon**, et cette médiatisation biaisée et multipliée peut l'y aider, **l'important n'étant pas les faits, mais ce qu'il en restera dans l'esprit du grand public...**

Ce que nous pouvons faire: Il est donc essentiel:

-**que tous, nous relayons et amplifions la diffusion de ce qui s'est vraiment passé et de toute l'injustice de ce procès**, par tous les moyens à notre disposition (mails, réseaux sociaux, bouche à oreille, médias locaux, etc...), en renvoyant notamment vers le site stop-linky.fr et la page d'explication du procès, et diffusant très largement les documents de synthèse sur le procès (Communiqué + Tableau de Synthèse de cette page),

-**que nous soyons très nombreux à contacter les médias qui ont titré de façon mensongère que Gérard a été condamné pour barricadage de son compteur** (voir liste jointe à ce message), par des commentaires sous les articles, des mails, des appels, etc... rappelant les faits réels et les incohérences du jugement

-**que nous montions une association de défense des personnes qui barricadent, afin de soutenir financièrement les quelques personnes qui seront éventuellement poursuivies par Enedis pour barricadage à l'avenir, si la société cherche à «enfoncer le clou» après ce jugement de Foix** (ils ne pourront poursuivre des milliers d'usagers). Ceci afin que ces milliers de personnes, et toutes celles qui vont suivre, puissent être rassurées sur le fait qu'elles ont **peu de chance d'être poursuivies, et que, si elle l'étaient, elles seraient couvertes par cette solidarité nationale.**

En attendant la création imminente de l'association de défense des barricadeurs « Justice pour Tous », nous vous invitons à relayer cet appel national à la constitution d'une cagnotte solidaire, pour laquelle nous sollicitons, vu l'urgence, l'aide d'une association Ariégeoise amie, Fonds d'Actions, pour la collecte des premiers fonds, via la page :
<https://www.donnerenligne.fr/fonds-d-actions/faire-un-don/3>

Cassation or not Cassation ?

- En plus de l'usage décrit ci-dessus pour ces fonds, **ceux-ci pourront être utilisés en partie pour un éventuel recours en Cassation**, suite au procès de Gérard (aucun appel n'étant possible pour ces « petites » affaires de moins de 10 000 euros), et dans ce cas, **le recours doit être déposé dans les 2 mois, d'où l'urgence de lancer une collecte afin de savoir rapidement si nous aurions les fonds pour un tel recours.**

-**L'opportunité d'aller en Cassation est à réfléchir**, avec les conseils croisés de plusieurs avocats compétents et honnêtes, car :

o la Cassation ne juge **que sur la forme** et non sur le fond,

o que c'est une action de longue haleine (plusieurs années), pendant que le déploiement se poursuit

o et alors que **le jugement du TGI de Foix sera exécutoire et fera jurisprudence jusqu'à ce qu'il soit éventuellement cassé.**

o Il nous faut **nous lancer dans cette action que si nous avons une chance de gagner – sachant qu'Enedis aura bien sûr les fonds pour financer des avocats au Conseil spécialisés pointus dans le domaine** - et uniquement si cela est l'utilisation de ces fonds solidaires la plus utile pour défendre les droits de tous à pouvoir choisir d'avoir ou de refuser les compteurs communicants.

o Enfin, **une jurisprudence négative comme celle du TGI de Foix, reposant sur de telles incohérences, ne veut pas non plus dire que tous les jugements ultérieurs sur le même sujet seraient tranchés de la même manière**, et les incohérences du premier dossier pourraient, peut être, être évitées dans un jugement ultérieur, ailleurs en France.

Donc, la réflexion est en cours, et vos impressions / réflexions sont les bienvenues sur le sujet. **Merci à tous de votre soutien, et de diffuser très largement cet appel Montrons-leur que nous ne nous laissons pas impressionner par ce déni de justice, que ceux qui ont un compteur accessibles ne se laisseront pas imposer un Linky de force. Nous sommes tous des citoyens égaux, nous avons tous le même droit de choisir si nous voulons ces compteurs communicants ou pas.**

MEL DE JEAN-MARC TAGLIAFERRI DU 17/11/2018 16h26 : FW: URGENT/ ASSIGNATION EN REFERE D'ENEDIS DEVANT LE TGI concernant LINKY

Bonjour, Les affaires reprennent sur le front du Linky. Vous trouverez ci après le mél que je viens d'envoyer à nos 5 maires de la vallée de la Roya (06430 et 06540) après lecture de l'assignation A VOUS DE FAIRE PAREIL AVEC VOS MAIRES. Ce dossier est une vraie bombe. Enedis va être dans un gros merdier si la justice fait son boulot. C'est l'arrêt immédiat de la pose de nouveaux Linky, la réiliation des marchés des fournisseurs, et l'éventuel retour à un compteur électromagnétique de 2ème génération chez chaque abonné

qui le demandera et on se fera bien sûr un plaisir d'inciter le maximum de monde à le demander. Pour les personnes qui m'ont demandé des renseignements car ayant reçu par mel une annonce de la pose prochaine du Linky, vous devriez leur répondre en disant que vous refusez et que vous leur communiquez le mémoire. Merci de diffuser largement dans vos réseaux Attention vous pouvez diffuser sur les listes mais n'ajoutez pas la PJ qui est trop grosse (jointe à une liste ça monte à 6Mo car elle est recodée en moins comprimé m'a dit le message de refus. Mais voici le lien pour la télécharger sur le site du cabinet juridique, et rien que les demandes de téléchargement constituent en elles-mêmes une preuve de l'implication citoyenne.

<https://linky.mysmartcab.fr/assignation?id=ZEVZN0lmY1dZeVlvYmw5aGJYUWF0VW9oWEFMTXc5L3BMZTRwSTJyVzVOcFdyNzNueEJpVGFYdjdDS2FMOXJyeA>.

Si la justice fait plier Enedis, cela aura un énorme retentissement, en démontrant que quand les citoyens ont de bonnes raisons de s'opposer aux diktats des multinationales, l'arme judiciaire est particulièrement performante et nous sommes souvent trop bêtes ou trop pusillanimes ou trop mal organisés pour l'utiliser alors que le camp adverse ne se gêne pas, par exemple pour ruiner les lanceurs d'alerte!

From: Jean-Marc TAGLIAFERRI

Sent: Saturday, November 17, 2018 3:51 PM

To: MAIRE BREIL ; Mairie de Tende ; Mairie de Fontan ; Mairie de la Brigue ; Mairie de Saorge

Subject: URGENT/ ASSIGNATION EN REFERE D'ENEDIS DEVANT LE TGI concernant LINKY

Madame et Messieurs les maires des 5 communes de la vallée de la Roya

Depuis le mois de Janvier dernier je vous ai tenus informés régulièrement des problèmes que le "PROJET LINKY" a soulevés et que des usagers du service public de l'électricité, regroupés en associations et collectifs ont décidé de combattre au titre de l'intérêt général, afin de faire cesser le trouble manifeste à l'ordre public provoqué par les agissements d'un groupe d'intérêts communs constitué autour de ENEDIS SA. Puisque les pouvoirs publics semblent faillir dans leur mission première de protection de l'intérêt public, certains de ces usagers ont décidé de se pourvoir en justice.

J'ai donc le plaisir en leur nom et au mien, de porter à votre connaissance qu'une série d'assignations devant les tribunaux de Grande Instance territorialement compétents est en train par le **Cabinet Lèguevaquès** à la demande d'abonnés à l'électricité, personnellement intéressés et mécontents du "projet LINKY" et spécialement de la manière dont ENEDIS se comporte en violant délibérément la loi en connaissance de cause et notamment en répandant de fausses informations et par des mesures d'intimidation pour favoriser ce qui n'est qu'une (mauvaise) opération commerciale et financière au seul bénéfice d'Enedis et au détriment des autres parties concernées dont les abonnés, les communes propriétaires des réseaux locaux qu'Enedis gère en leur nom, l'environnement (par le gaspillage du remplacement prématuré et finalement inutile de compteurs qui fonctionnent et satisfont la grande majorité des abonnés, ainsi que par les pollutions électromagnétiques superflues).

Etant donné que le réseau local de distribution électrique est une prérogative communale, quelqu'ait le mode de gestion qu'elles ont librement choisi, les communes seront in fine indéfiniment responsables des problèmes relatifs à ce réseau. En effet, la société ENEDIS SA n'est que délégataire, avec un statut de société commerciale privée, à actionnariat privé (EDF SA), tirant actuellement la quasi-totalité de ses revenus de la distribution et du comptage électrique liés à cet état de délégataire, état soumis à reconduction à échéances régulières donc susceptible de ne pas l'être, ce qui pourrait donc éventuellement conduire à la cessation d'activité de cette société.

Vous trouverez en PJ le mémoire général qui sera personnalisé pour chaque tribunal de grande instance compétent en fonction de la résidence des requérants.

En voici la conclusion:

PAR CES MOTIFS

Vu notamment les articles 808 et 809 du Code de procédure civile ;

PLAISE À MME M. LE PRÉSIDENT DU TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE : [au titre des mesures fondées sur l'article 808 du CPC]

• **D'ENJOINDRE à la SA ENEDIS de communiquer aux demandeurs les catégories d'informations ci-après, sous astreinte de 500 Euros par jour de retard, par catégorie d'information et par personne demanderesse, passé 15 jours à compter de l'ordonnance à intervenir :**

- la liste précise de toutes les données que le "Linky" est en capacité de communiquer en plus des données de consommation ;
- la liste précise de toutes les données que le "Linky" est en capacité de communiquer lors des interrogations par le concentrateur ;
- la liste précise de tous les capteurs compris dans le "Linky", avec notamment leurs références standardisées et leurs caractéristiques principales ;
- la fréquence par seconde à laquelle le composant le plus précis du "Linky" échantillonne la consommation électrique et la manière dont sont traitées les données issues de cet échantillonnage ;
- la liste précise de toutes les mémoires vives et mortes incluses dans le "Linky", notamment leurs références standardisées et leurs caractéristiques principales dont leurs vitesses en bits par seconde et leurs capacités en octets ;
- la liste précise des tous les départs de feu qu'ils aient donné lieu à un incendie ou non, survenus depuis le 1er mars 2010 sur un point de livraison disposant d'un "Linky" et/ou en amont et/ou en aval, avec l'indication, pour chaque événement :
 - du lieu et de sa date,
 - de la date de pose du "Linky",
 - de la date et de la nature de la dernière intervention du distributeur ou d'un tiers mandaté par lui,
 - de l'état des composants du "Linky" après l'évènement, en précisant le type de détériorations subies dont notamment l'explosion,
 - de la composition de la platine support sur laquelle le "Linky" était installé,
 - des causes et de leurs justifications telles que rapportées par le client,
 - des causes et de leurs justifications telles que rapportées par tout témoin,
 - des causes et de leurs justifications telles que rapportées par le fournisseur,
 - des causes et de leurs justifications telles que rapportées par le distributeur,
 - des causes et de leurs justifications telles que rapportées par l'expert,
 - de l'emplacement et des conditions de garde du "Linky" en cause ;

- le détail des mesures techniques prises pour prévenir, à l'intérieur du "Linky", toute élévation de température, tout arc électrique et tout rayonnement pouvant causer un danger ;
- la description précise de toutes les modifications matérielles et logicielles apportées au "Linky" depuis le 1er mars 2010 pour prévenir de nouveaux départs de feu ou incendies ;
- le nombre total de platines supports incombustibles installées concomitamment à la pose d'un "Linky" depuis le 1er mars 2010 ;
- la police d'assurance souscrite par ENEDIS SA auprès d'une compagnie d'assurance pour garantir les risques liés au déploiement du "Linky" ;
- la description précise des plus anciens logiciels ayant été implantés dans le "Linky" et notamment de toutes leurs fonctions ;
- l'historique précis de toutes les modifications faites sur les logiciels destinés au "Linky" ainsi que sur leurs fonctions ;
- la description précise des plus récents logiciels développés pour le "Linky" et notamment de toutes leurs fonctions ;
- la description précise des logiciels programmés, envisagés ou étudiés pour le "Linky" pour les cinq prochaines années et notamment de toutes leurs fonctions ;
- la description précise de la partie métrologie du "Linky" dont le volet matériel et le volet logiciel, y compris la fréquence à laquelle la consommation est prélevée ainsi que le détail de tous les procédés matériels et/ou logiciels appliqués aux prélèvements ;
- la description précise de la partie modem CPL du "Linky", notamment les références standardisées de ses composants et leurs caractéristiques principales dont leur puissance maximale en Ampères et en Volts, ainsi que la description précise du type de signaux générés ;
- la liste précise et exhaustive de toutes les normes :
 - auxquelles le "Linky" est certifié conforme par un organisme certificateur ainsi que l'identité de ces organismes, ainsi que les points de discussion survenus sur le respect desdites normes ;
 - auxquelles le "Linky" est prétendu conforme par ENEDIS SA, ainsi que les points de discussion survenus sur le respect desdites normes ;
 - auxquelles le "Linky" devait être mis en conformité mais n'a pu l'être ou n'a finalement plus visé la norme, ainsi que les raisons exactes des disqualifications ;
- les conditions essentielles de chacune des conventions passées depuis 2005 avec ou en présence de l'une ou plusieurs des entités "CAPGEMINI CONSULTING", "CAPGEMINI FRANCE", "CAPGEMINI", "CAPGEMINI SERVICES", "EDF", "AGENCE ORE", et ayant un lien avec le "Linky" et/ou avec les données issues du système "Linky".

[au titre des mesures fondées sur l'article 808, subsidiairement article 809 alinéa 1er du CPC]

- D'ENJOINDRE à la SA ENEDIS, sous astreinte de 500 Euros par jour de retard et par point de livraison, passé 15 jours à compter de l'ordonnance à intervenir ;
- De faire remplacer tout "Linky", et autre appareil assimilé ou assimilable à raison de ses caractéristiques, posé sur tout point de livraison figurant à la liste ci-après, par un compteur simple et sûr, par l'intervention d'un électricien professionnel et qualifié pour une intervention sous tension, en respectant notamment la norme NF C14-100 ;
- De n'installer aucun appareil dit "Linky" ou autre appareil assimilé ou assimilable à raison de ses caractéristiques ;
- De délivrer une électricité exempte de tout courant porteur en ligne de type "Linky" notamment dans les fréquences comprises entre 35 KHz et 95 KHz, y compris en provenance du voisinage des points de livraison objet du différend ;
- De ne réclamer, faire réclamer, recouvrer, faire recouvrer, ou encore bénéficier, y compris par l'intermédiaire d'un tiers, d'aucune somme, autre que les sommes déjà dues au titre de la TURPE, consécutivement au refus de l'installation de l'appareil litigieux, au refus des nouveaux courants porteurs en ligne ou encore à la réalisation de la relève habituelle, nonobstant tout acte contraire dans l'attente d'un règlement du litige au fond ;
- D'enjoindre à ENEDIS SA le rétablissement de la délivrance du courant sur les points de livraison litigieux, par l'intervention sur place d'un électricien professionnel et qualifié pour ce faire, autant de fois qu'il serait interrompu consécutivement au refus de l'installation de l'appareil litigieux, au refus des nouveaux courants porteurs en ligne ;
- De DIRE chacune de ces mesures applicables au bénéfice des personnes et points de livraison ci-après listés ;
- De CONDAMNER ENEDIS SA aux entiers dépens en ce compris les frais d'huissiers, dont distraction au profit de Me Arnaud DURAND par application de l'article 699 du Code de procédure civile.

SOUS TOUTES RÉSERVES ET CE SERA JUSTICE

Je vous suggère donc dès maintenant d'étudier ou de faire étudier sérieusement ce document par un conseil juridique et d'en tirer les conséquences conservatoires pour votre commune et pour vous-mêmes, par exemple en prenant un arrêté municipal interdisant la dépose des compteurs existants et leur remplacement par un compteur Linky sauf accord écrit préalable de l'abonné, communiqué à la commune. Vous trouverez des modèles de délibération sur le site <http://refus.linky.gazpar.free.fr> ou vous pouvez éventuellement demander l'appui de Stéphane Lhomme stephane.lhomme@wanadoo.fr, conseiller municipal de saint Macaire (33)

LIENS:

- la pétition: <https://www.mesopinions.com/petition/politique/petition-nationale-mettre-compteur-linky-etat/39642>
- le cabinet juridique: https://www.leguevaques.com/LINKY-une-assignation-richelement-documentee-pour-venir-apporter-enfin-la-contradiction-a-ENEDIS_a526.html
- l'assignation à télécharger: <https://linky.mysmartcab.fr/assignation?id=ZEVN0lmY1dZeVlvYmw5aGJYUWF0VW9oWEFMTXc5L3BMZTRwSTJyVzVOcFdyNzNueEJpVGFYdjdDS2FMOXJyeA>

Merci de me faire connaître par mél votre réponse, elle sera publiée sur le site d'AID (www.aid97400.re) et communiquée aux autres médias. Cordialement Jean-Marc TAGLIAFERRI

SOURCE : PÉTITION NATIONALE POUR METTRE LE COMPTEUR #LINKY HORS D'ÉTAT DE NUIRE.

<https://www.mesopinions.com/petition/politique/petition-nationale-mettre-compteur-linky-etat/39642>

Auteur : stoplinkyblc Créé le 13/02/2018 Bonjour à tous !

#LINKY : UNE ASSIGNATION RICHEMENT DOCUMENTÉE POUR VENIR APPORTER (ENFIN !) LA CONTRADICTION À #ENEDIS.

Nous y voilà, l'action collective en justice du Cabinet Lèguevaquès Mysmartcab vient de produire l'assignation à Enedis. Vous pouvez la télécharger via le lien ci-dessus. Quelques nombreuses pages à lire... Les arguments sont traduits en langage juridique, mais toujours compréhensibles, mais dans le jargon commun on peut dire que c'est du lourd !...

MEL DE ROBIN DES TOITS DU 15/11/2018 09h14 : Appel international demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur Terre et

dans l'espace . Rappelons que certains refusent à juste titre le Linky car il utilise des émissions radio et des courants porteurs en ligne, c'est à dire des ondes électromagnétiques qui viennent inutilement perturber un environnement qui l'est déjà bien par les lignes aériennes, les divers émetteurs radio, les wifi, les radars, les détecteurs, les fuites des microondes et tables de cuisson à induction. Il s'agit donc là d'un combat collatéral : https://www.robindestoits.org/APPEL-INTERNATIONAL-demandant-l-arret-du-deploiement-de-la-5G-sur-terre-et-dans-l-espace_a2514.html

APPEL INTERNATIONAL demandant l'arrêt du déploiement de la 5G sur terre et dans l'espace.

À l'Organisation des Nations Unies, à l'OMS, à l'Union européenne, au Conseil de l'Europe et aux gouvernements de tous les pays.

"Nous soussignés, médecins, scientifiques, et membres d'organisations environnementales de (x) pays, demandons urgemment l'arrêt du déploiement du réseau sans fil de 5G (cinquième génération) y compris depuis les satellites spatiaux. En effet, la 5G entraînera une augmentation considérable de l'exposition au rayonnement de radiofréquence, qui s'ajoutera au rayonnement induit par les réseaux de télécommunications 2G, 3G et 4G déjà en place. Or on a déjà la preuve des effets nocifs du rayonnement de radiofréquence pour les êtres humains et l'environnement. Le déploiement de la 5G revient à mener des expériences sur les êtres humains et l'environnement, ce qui est considéré comme un crime en vertu du droit international."

Robin des Toits est signataire de cet appel, soutient largement une telle initiative et appelle tout un chacun à le signer également. Les enjeux sont extrêmement importants en matière de santé publique comme de liberté individuelle. La 5G multiplie la pollution électromagnétique en usant, de plus, de fréquences dangereuses dont les effets biologiques, sanitaires et environnementaux sont extrêmement graves. De plus en plus de personnes se déclarent électro hypersensibles. Et si, en terme de pourcentage, le ratio reste actuellement relativement faible, il ne cesse de s'élever et représente un nombre de personnes qui s'évalue pourtant déjà en terme de millions. Et, au delà, il faudrait de plus évaluer toutes les personnes qui présentent les symptômes sans pouvoir les nommer et/ou sous des formes plus ou moins aiguës. La 5G couvrira la terre entière et son environnement spatial. Le monde des objets connectés et des data n'a de sens actuel que parce que lié à une société de surveillance et, directement ou indirectement, à une vision transhumaniste. Or, les fondements de l'utilisation de ces objets dans la vie quotidienne (santé personnelle par exemple grâce aux balances et autres montres connectées) sont scientifiquement fondamentalement biaisés. Cela appelle à résistance. Sans être technophobe, Robin des Toits s'élève plus que vivement contre une telle société, qui sacrifie l'homme au profit pour une catégorie qui détient l'ensemble des pouvoirs, politique et économique, et appelle à une forte mobilisation. En date du 13 novembre près de 16 000 signatures sont comptabilisées.

Pour voir l'appel et le signer : <https://www.5gspaceappeal.org/the-appeal/> D'avance Merci !

ROBIN DES TOITS Correspondance : 55 rue des Orteaux 75020 Paris Tél. : 33 1 47 00 96 33

Courriel : contact@robindestoits.org <http://www.robindestoits.org>

Un résumé du 11/11/2018 pour diffuser en réponse à des sollicitations sur le net du genre: «On ne sait jamais, A étudier pour faire des économies avec LINKY»

Bonjour, pour savoir quelle escroquerie est le "Programme Linky":

a) c'est un gaspillage matériel insensé car on met à la poubelle des dizaines de millions de compteurs souvent non amortis, aussi bien électromagnétiques qu'électroniques déjà existants qui font très bien leur travail et qui ont une durée de vie de plus de 50 ans contre moins de 15 ans pour les Linky actuellement en cours de pose (il faudra donc payer en continu pour les renouveler!). L'éventuel intérêt d'un "compteur communicant" (dont Linky n'est qu'une caricature très sommaire!) ne joue que pour des consommations déjà importantes, ce qui fait que l'Allemagne les réserve aux professionnels soit environ 15% des abonnements. Ces compteurs jetés ne seront pas recyclés. On a déjà vécu le même scandale avec le Minitel

b) c'est un gaspillage éhonté de fonds publics: les compteurs appartiennent aux communes qui les paient en prélevant une redevance sur la consommation d'électricité: in fine NOUS les payons

c) c'est une fructueuse opération financière pour Enedis, gestionnaire du réseau de distribution qui va encaisser 750 millions d'euros au passage que NOUS paierons (fait dénoncé par la Cour des Comptes !)

d) c'est une fructueuse opération commerciale pour Enedis qui va pouvoir vendre des données recueillies, sa principale ambition étant de devenir un "opérateur de réseau" (comme les opérateurs téléphoniques) vivant essentiellement de la vente de données. Enedis ne gagne quasiment rien sur les factures d'électricité car elle n'est pas fournisseur (ce sont d'autres sociétés comme EDF, Engie, Direct Energie, Enercoop, Agip, etc..)

e) Linky mesure la consommation instantanée, analyse la courbe de consommation du logement et est capable, selon les modifications subies par le courant de ce fait, s'il s'agit plutôt d'appareils chauffants (pas de modification) , de micro-ondes, tables à induction ou de moteurs (modification de type "selfique") ou d'électronique (modification de type capacitif). Ensuite il transmet par courant porteur en ligne (les CPL que certains pensent néfastes à la santé qui, dans un câble non blindé rayonnent des ondes hertziennes de même fréquence) à des relais d'où le signal repart par GSM (technologie hertzienne supposée aussi néfaste, mais tout le monde a un téléphone ou le wifi, ce qui n'est toutefois pas une raison pour en rajouter sans raison valable!) vers les centres serveurs d'Enedis, puis vers ceux des fournisseurs, là via des connexions internet éminemment piratables (et déjà souvent piratées). Le consommateur a accès à une petite partie de ces données, soit disant pour "gérer" (mais en fait il ne sait que ce qu'il consomme pendant une durée donnée, généralement 6 minutes, ce qu'il peut faire tout seul avec n'importe quel compteur!) s'il s'abonne à ce service qui s'il n'est payant au départ, le sera très vite.

f) Linky seul ne permet absolument pas de "faire des économies" pour le consommateur car il faudrait pour cela connaître précisément le prix de revient de l'électricité consommée à tel ou tel moment. Ces données sont disponibles normalement sur le site du fournisseur, dépendent du type de contrat et n'importe qui, même avec un vieux compteur électromagnétique peut faire des économies en pilotant ses appareils électriques via son smartphone (les appareils récents ont cette fonction et il y a des foules d'applications. Avec un contrat type jour/nuit ou EJP n'importe quel andouille devrait savoir qu'on dépense moins en consommant quand le tarif est moins

cher, et encore plus en consommant moins!!!

g) Linky ne permet pas de faire des économies d'énergie de manière globale sauf à utiliser la fonction "coupure", mais on peut déjà le faire au niveau des transformateurs de quartier ou les installations des particuliers peuvent le faire toutes seules. Cette fonction est censée à la base faciliter les changements d'abonnements, mais elle sera très pratique pour couper les abonnés qui ne paient pas, quelle qu'en soit la raison

h) certains prétendent que Linky pourrait, via un piratage privé ou à la demande de certaines autorités (sans forcément l'aval de la justice) servir à capter d'autres informations (par exemple tous les écrans d'ordinateur émettent des champs électromagnétiques qui peuvent être captés pour reconstituer l'image et donc les données de l'ordinateur)

i) les premiers Linky sont de mauvaise qualité ce qui augure mal de cette "révolution technique" très surestimée. D'où notamment la polémique sur les incendies qu'ils auraient déclenchés, en sachant que souvent c'est la pose le principal problème, découlant directement de l'avarice de Enedis qui fait appel à des sous-traitants sous-payés et sous-formés, du non-remplacement des platines bois inflammables par des platines ininflammables, du mauvais serrage des câbles, etc...)

j) Enedis ment quand il prétend que l'abonné ne peut pas refuser le remplacement de son compteur par un Linky, ou que les communes, propriétaires des compteurs peuvent prendre des arrêtés sans s'y opposer

k) Enedis incite ses sous-traitant à "passer en force" ce qui est illégal

etc.... merci de faire suivre, plus de renseignements sur: <http://refus.linky.gazpar.free.fr>

Nous soutenons donc depuis longtemps le travail de Stéphane LHOMME au sein de l'Observatoire du Nucléaire. Le fisc ayant, comme vis-à-vis d'un certain nombre d'autres acteurs citoyens contesté la faculté de défiscaliser les dons reçus, **AID met donc à disposition sa possibilité de défiscaliser les dons qui lui sont faits, dans la limite globale de 10.000€ et pour un minimum de 50€ par virement sur son compte bancaire, avec mél sur aid97400@orange.fr : Domiciliation : SAINT DENIS REUNION ASS INITIATIVES DIONYSIENNES**

IBAN : FR76 4191 9094 0107 7304 3630 166 BIC : BNPAREDXXX

Lisez les derniers messages de Stéphane,.. **Inscrivez-vous à sa newsletter, assistez aux réunions des comités locaux anti-linky, refusez vous-mêmes les agissements du gang Linky, diffusez l'information et harcelez vos élus pour qu'ils soient OBLIGES DE CHOISIR** (le mieux est qu'ils votent un arrêté municipal comme l'ont fait plus de 500 communes y compris des grosses comme Aix En Provence) en toute connaissance de cause, ce qui permettra de les poursuivre, éventuellement au pénal, si les dérapages continuaient (déjà un mort par dysfonctionnement)

DE FIL EN AIGUILLE Qui dit Linky dit Enedis, filiale d'EDF dont 80% de la production française vient de centrales nucléaires:

AID réclame comme beaucoup d'autres l'arrêt progressif, mais le plus rapide possible (avec priorité ABSOLUE des critères TECHNIQUES de dangerosité !), des centrales nucléaires et plus précisément de leurs dangereuses chaudières nucléaires qui, pour certaines d'entre elles, peuvent être pour quelques années (car le reste de la centrale n'est financièrement ni techniquement amorti) remplacées par d'autres sources thermiques (par exemple en brûlant du méthane produit avec la biomasse actuellement jetée), ce qui permet de conserver la partie non-nucléaire récupérable de chaque centrale, de ne pas devoir faire évoluer trop vite le réseau THT existant qui doit prioritairement être complété (en CCHT/HVDC !) au niveau européen pour faire jouer au maximum le « foisonnement » des sources électriques renouvelables, de générer du chiffre d'affaires afin d'assurer le financement des travaux et du gardiennage sur le long terme, de la partie nucléaire arrêtée et le stockage sur place en « subsurface » des déchets nucléaires, jusqu'à ce qu'une solution durable soit trouvée pour la décontamination totale du site...sans devoir en contaminer d'autres. Nous sommes donc évidemment également contre le projet de « piscine nucléaire », ni à Belleville sur Loire, ni nulle part ailleurs, ainsi qu'au GPII de Bure. Et pour rendre ceci faisable, il faut revoir complètement la structure d'EDF et que la totalité de la filière nucléaire française (y compris les entreprises de déconstruction des centrales) soit regroupée dans une seule entité étatique qui devienne également propriétaire des structures juridiques possédant et gérant le réseau (RTE+Enedis) et des parts nationales dans tous les investissements d'exploitation des énergies renouvelables (CNR, SHE, autres barrages hydroélectriques, participations d'EDF dans les concessions hydroélectriques en France.)

3d-AID soutient l'Association Femmes Liberté Laïcité

En Aout 2016, AID faisait un don à cette association suite à une rencontre devant la gare Montparnasse. Ayant gardé le contact, une relance téléphonique était faite le 9 Novembre 2017 suivie de ce message : « Suite à notre entretien téléphonique, tout en vous remerciant de votre sensibilité envers la cause des droits de l'Homme en Iran, je voulais vous saisir pour demander votre aide à notre projet concernant le déplacement récent en Albanie des opposants iraniens réfugiés anciennement en Irak. Beaucoup reste à faire et il manque énormément des moyens sur place, donc toute aide nous est précieuse plus que jamais. Vous pouvez faire votre chèque à l'ordre de l'"Association FLL", et l'envoyer à l'adresse ci-après. Vous pouvez également faire un don sur notre site-web dont l'adresse apparait en bas de page. Bien cordialement Mussa FLL. www.femmeslibertelaicite.org IBAN: FR 76 3000 4009 0700 0100 2869 546 Association FLL 8 rue de St Ouen 95610 Eragny-sur-Oise (France) Tél. 01 34 02 17 99 - 06 95 27 66 49. AID a viré 200€ le 20/11/2017. Sur nouvelle sollicitation téléphonique, AID vient de renouveler un don de 200€ ce 11/11/2018.

3e- Connaissez-vous "Humanum" ?

Un message de Philippe DERRUDER : André-Jacques Holbecq, un de mes bons amis et co-auteur de quelques-uns de mes livres a créé avec quelques amiEs, l'association Humanum. Je vous le signale car je pense que l'objet de cette association, qui vise à anticiper la très probable prochaine crise et à développer des moyens de résilience, intéressera beaucoup d'entre vous. Cette association a un site web qui inclut un outil de petites annonces que vous pouvez utiliser pour toute proposition ou demande. <https://entraide-humanum.org> Voir l'article : <http://aid97400.lautre.net/spip.php?article 1570>

3f-AID soutient des Associations qui s'occupent des migrants : Habitat et Citoyenneté (Nice), ROYA CITOYENNE (Saorge), Défends Ta Citoyenneté (Breil-sur-Roya), et les AMI.E.S de la ROYA (Montreuil)

Voir la newsletter du 30 Décembre 2018 pour les autres (nombreuses) informations de 2018

Seule Habitat et Citoyenneté défiscalise à 66% les dons qui lui sont faits. Versez lui donc directement.

AID participe à favoriser les dons à ces collectes non défiscalisables (plafond de portage maximum prévu via AID de 10.000€ pour l'année 2019) .Si donc vous êtes imposables en 2020, pour un don de 100€ ou plus, virez sur notre compte bancaire et informez en aid97400@orange.fr avec **NOM, Prénom et adresse mél pour bénéficiaire de 66% de déduction fiscale l'an prochain.**

3f1- HABITAT ET CITOYENNETE

En 2016, nous avons eu via une fondatrice d'AID, un contact avec l'Association niçoise Habitat et Citoyenneté (<http://www.habitatetcitoyennete.fr>) qui a de gros besoins pour aider à Nice les migrants (notamment ceux venant de la Roya), les SDF et travailleurs pauvres. Habitat et Citoyenneté défiscalise à 66% les dons qui lui sont faits par virement ou via Paypal. L'apport de donateurs habituels d'AID, proposé courant juin, est de 7350€ soit environ 25% des ressources 2017 de H et C, qui avait de gros besoins d'investissements de renouvellement de matériel cette année.

3f2- ROYA CITOYENNE voir le site <http://www.roya-citoyenne.fr> (que JMT met à jour) et la newsletter du 30/12/2018

📄 **Collecte spéciale pour soutenir financièrement une femme admirable qui aide les migrants de passage à Vintimille: Récolte de fonds en cours pour le « Bar Hobbit » alias « Bar des Migrants » de Delia Buonomo.** <http://www.roya-citoyenne.fr/2018/09/vintimille-recolte-de-fonds-en-cours-pour-le-bar-hobbit-alias-bar-des-migrants-de-delia-buonomo/> . AID a rajouté 112€ pour que la collecte atteigne 28.000€. La collecte a bien repris ensuite. Montant actuel 38,300€

📄 **Appel pour une collecte PERMANENTE de nourriture pour Roya Citoyenne** <http://www.roya-citoyenne.fr/2017/08/appel-pour-une-collecte-permanente-de-nourriture/>

📄 **Voir l'article** <http://aid97400.lautre.net/spip.php?article1474> **Vous pouvez virer directement sur le compte ARC :** IBAN de l'Association Roya Citoyenne : FR7619106006264363021594494 **BIC : AGRIFRPP891**(dons non défiscalisables)

📄 **Nous avons aussi relancé les élu-e-s Front de Gauche du canton Roya-Bevera-Pailon mais ils sont très seuls au CD06** (Valérie Tomasini, par ailleurs conseillère municipale d'opposition à Tende et son collègue Francis Tujague, maire de Contes: <https://www.departement06.fr/elus/contes-5834.html>)

3f3- DTC- Défends Ta Citoyenneté

📄 **Voir les newsletters sur** <https://defendstacitoyennete.fr> .

📄 "Les Conséquences du rétablissement des contrôles policiers à la frontière franco-italienne sud"

Marion Gachet, secrétaire de l'association DTC, Défends ta citoyenneté, a produit un rapport très complet sur l'état de cette portion de frontière franco-italienne (militarisation etc.), à la demande de l'association "Les Ami.e.s de la Roya" et de José Bové, député européen. Vous pourrez le lire ou le télécharger sur son site : www.jose-bove.eu/rapport-les-consequences-du

3f4- L'Association AMI.E.S de la ROYA a organisé, en partenariat avec de nombreuses associations, le Festival Passeurs d'Humanités du 12 au 15 juillet 2018, avec des animations du matin à la nuit dans 4 des communes de la Roya, Breil, Saorge, Tende et La Brigue. Renseignements et dons pour boucler le financement sur <http://passeursdhumanite.com> . AID a pris en charge 400€ de dépenses d'hébergement pour ce Festival. Véronique Veinberg et JMT ont tenu les deux premiers jours la table de Roya Citoyenne.

Voir le film du festival sur : <http://www.roya-citoyenne.fr/2018/10/festival-des-passeurs-dhumanite-roya-2018-le-film/>

AID et L'Association AMI.E.S de la ROYA ont tenu un stand « AMI.E.S DE LA ROYA » les samedi 30 juin et Dimanche 1er Juillet à la **Fête du Château de Nice**.(<http://www.feteduchateau.com/>) Ce stand a également accueilli l'Association REN et le collectif SAUVONS LA ROYA. AID a également financé un stand voisin pour ROYA-CITOYENNE, les deux stands ayant fonctionné ensemble pour un investissement d'AID de 440€.

3f5- MARCHÉ DES MIGRANT.E.S VINTIMILLE – CALAIS

par Jean-Marc TAGLIAFERRI, membre du CA de ROYA-CITOYENNE <http://aid97400.re/spip.php?article33>

La marche organisée par l'Auberge des Migrants et localement par Roya Citoyenne, a commencé le lundi 30 Avril par une rencontre avec les migrants à Vintimille puis des groupes de marcheurs ont emprunté le « sentier valléen » rive gauche entre Airole, Fanghetto (frontière), Libre et Breil. Une table ronde a eu lieu à Breil puis une soirée chez Cédric Herrou. Le 1^{er} Mai a eu lieu à Breil un concert de Cali. La marche a repris le 2 Mai pour Sospel, puis pour Nice et Antibes. Elle est passée à Paris et s'est achevée le 7 Juillet.

3f6- SOS Méditerranée et l'Aquarius

AID, avec ROYA CITOYENNE et le collectif SOMICO06 a relayé les deux campagnes et l'appel à dons.

[COMMUNIQUE] Fin de l'affrètement de l'Aquarius : pour une reprise imminente des opérations de sauvetage le 06/12/2018 Dossier de presse : <http://www.sosmediterranee.fr/medias/sosmeddossierpresse.pdf>

SOS MEDITERRANEE est déterminée à retourner en mer alors que le nombre de morts en Méditerranée augmente

Après avoir secouru près de 30 000 personnes en 34 mois, SOS MEDITERRANEE, en partenariat avec Médecins Sans Frontières (MSF), a été contrainte de prendre la décision de mettre fin à l'affrètement du navire l'Aquarius. Face aux attaques incessantes dont le navire et ses équipes ont fait l'objet, cette décision devrait favoriser la reprise rapide et durable de la mission de recherche et de sauvetage en Méditerranée centrale. Ainsi, en dépit du climat hostile dans lequel évoluent les ONG de secours en mer, SOS MEDITERRANEE demeure pleinement engagée à fournir une assistance vitale aux naufragés et se prépare à reprendre les opérations de recherche et de sauvetage début 2019.

Dix-huit mois de criminalisation, de décrédibilisation et de diffamation contre les ONG de recherche et de sauvetage ont encore davantage fragilisé les capacités de sauvetage en mer – déjà insuffisantes -, alors qu'augmentait le taux de personnes mortes noyées sur cette route migratoire connue pour être la plus dangereuse au monde. De la sorte, une campagne politique, judiciaire et administrative acharnée, soutenue par plusieurs Etats européens, a contraint l'Aquarius à rester à quai durant les deux derniers mois, l'empêchant ainsi de reprendre ses activités de recherche et de sauvetage. SOS MEDITERRANEE n'entend pas demeurer inactive plus

longtemps : l'association compte poursuivre sa mission et repartir sauver des vies en mer dans le respect le plus complet du droit maritime international.

« Renoncer à l'Aquarius a été une décision extrêmement difficile à prendre, mais elle permettra à nos équipes de reprendre les opérations de recherche et de sauvetage le plus rapidement possible », a déclaré Frédéric Penard, directeur des opérations de SOS MEDITERRANEE. « Nous refusons de rester les bras croisés sur le rivage alors que des gens continuent de mourir en mer. Tant que des êtres humains continueront à tenter la traversée la plus dangereuse du monde, SOS MEDITERRANEE remplira son devoir d'assistance en répondant à l'urgence par tous les moyens professionnels possibles ».

Soumis à de multiples pressions politiques, l'Aquarius a été, à deux reprises en moins de deux mois, sciemment exclu des registres de l'État du pavillon de Gibraltar, puis du Panama. Le navire humanitaire doit aujourd'hui répondre à des allégations d'activité criminelle, des accusations disproportionnées et infondées. « Les attaques répétées et ciblées contre les organisations humanitaires, qui viennent s'ajouter à la négligence criminelle des Etats membres de l'UE qui ne respectent en aucun cas leurs obligations maritimes et internationales, entraînent des risques croissants pour les personnes en détresse en mer », a déclaré Sophie Beau, directrice de SOS MEDITERRANEE France. « Cette année seulement, plus de 2 100 personnes, à notre connaissance, sont mortes en Méditerranée, tandis que beaucoup d'autres ont été interceptées par les garde-côtes libyens, qui sont soutenus par l'UE. Ces naufragés sont ensuite renvoyés de force en Libye, où des traitements inhumains les attendent. L'Aquarius a tenté de combler le manque de dispositifs de sauvetage en Méditerranée durant ces 34 derniers mois. Mais les attaques inacceptables et répétées à son encontre ont fini par l'arrêter. Aujourd'hui, quasiment aucune opération de recherche et de sauvetage ne subsiste en mer et ce vide est pour nous le plus mortifère des échecs de l'Europe ».

SOS MEDITERRANEE explore déjà activement les options pour un nouveau navire et un nouveau pavillon, et étudie sérieusement toutes les propositions d'armateurs qui lui permettraient de poursuivre sa mission de sauvetage. « C'est un signe fort de solidarité du monde maritime envers notre mission civile de recherche et de sauvetage. Depuis notre toute première mission, en février 2016, nos opérations n'ont été possibles que grâce au soutien incroyable que nous recevons de la société civile », a déclaré Sophie Beau. « Sauver des vies en mer est et restera notre mission et, aujourd'hui plus que jamais, nous avons besoin du soutien de tous les citoyens qui croient encore en nos valeurs d'humanité en mer et désirent concourir à nos efforts pour trouver un nouveau navire et un nouveau pavillon. »

3g- Soutien à l'Association GIRI YAMA de Tende

Cette association, initialement créée pour soutenir une école au Mali, a pour but désormais d'apporter de l'aide directement à des projets de vie en Afrique de l'Ouest. AID a versé une subvention de 300€ pour la venue d'un groupe AFRICA BAKK lors du repas africain du dimanche 2 Septembre 2018 sous le chapiteau de Breil-sur-Roya auquel JMT a participé avec beaucoup d'amis des autres associations citées précédemment.

3h- Participation à COMMOWN.FR

Voir la newsletter du 30 Décembre 2018 pour les autres (nombreuses) informations de 2018.

Pour tout savoir : <https://commown.fr/faq-de-commown-et-fairphone/>

3h-AID soutient les actions de défense du climat

Voir les éditions précédentes de la newsletter pour les actions jusqu'à fin 2017. Cela a concerné Alternatiba Péi (www.alternatibapei.com/), Alternatiba France (<https://alternatiba.eu>), 350.org (http://act.350.org/act/paris-response_fr), l'appel Finance-Climat 2020 (<http://climat-2020.eu/l-appel/>), le soutien au projet Can Heat (<https://www.realiz.fr/projet/902>), notre participation à la COP22, notre participation à la COP21 (début du soutien à l'Association REN (<http://ren.roya.org>)) et au Collectif Sauvons la Roya (<http://sauvons-la-roya.org/>).

Suite à la subvention d'AID de 100€ de Janvier 2018 <https://www.zeste.coop/fr/decouvrez-les-projets/detail/tour-alternatiba> pour la préparation du Tour Alternatiba, nous sommes destinataires du « Off du Tour Alternatiba #1 » à visionner sur : <https://youtu.be/tauGOSk0zX8>

Par ailleurs, AID a soutenu par une subvention de 200€ en Janvier 2018 le premier film de Béatrice JAUD « Grande Synthe, la ville où tout se joue » voir <https://www.zeste.coop/fr/decouvrez-les-projets/detail/grande-synthe-la-ville-ou-tout-se-joue> Nous venons de recevoir une affiche dédicacée par Béatrice et nous sommes invités à aider à la distribution du film en proposant des cinémas.

AID soutiendra les différents collectifs citoyens locaux et surtout participera à les faire agir ensemble pour faire avancer des projets de retour de trains, avec, sans ou contre les pouvoirs publics

Enfin nous venons de soutenir à nouveau financièrement Marie-Monique Robin en achetant pour servir de contreparties, 18 exemplaires de son DVD Collector « Qu'est-ce qu'on attend ? » 13 DVD sont déjà arrivés à Garches et à La Brigue, 5 à la Réunion

3j- AID soutient DREAMINGS FILMS et Vanessa ESCALANTE

Voir la newsletter du 30 Décembre 2018 pour l'historique

Actions en cours : Des tableaux sont en vente au profit de la cause aborigène (<http://aid97400.lautre.net/spip.php?article1488>) AID vous propose de continuer à financer Dreamings Films. Des exemplaires du DVD « Sovereignty Dreaming, la révolte des Rêves » sont disponibles pour les donateurs. Contact sur aid97400@orange.fr pour les modalités pratiques.

3k-AID soutient ZERO WASTE France

Voir les éditions précédentes de la newsletter pour les actions jusqu'à fin 2018.

AID participera avec REN à la création d'un groupe Local de ZWF dans la vallée de la Roya. Un appel a été lancé dans ce sens parmi les adhérents et sympathisants de REN et d'autres associations locales. Consultez le rapport sur McDonald's: une politique déchets à contre-courant de l'économie circulaire (<https://www.zerowasteFrance.org/fr/articles/374-mc-donald-s-et-les-dechets-une-politique-a-contre-courant-de-l-economie-circulaire>)

3l-AID soutient Les Déconomistes

Deux des cofondateurs d'AID, Véronique Veinberg et JMT ont participé avec un grand plaisir les 7 et 8 Juillet 2018 aux Rencontres Déconomiques d'AIX-EN-PROVENCE. Voir <http://www.deconomistes.org/>, ce qui a permis de nombreuses rencontres d'économistes alternatifs et un enrichissement de la bibliothèque d'AID. **Pour aider l'association, commandez lui du vin bio, excellente idée de cadeau**

3m-AID soutient La Manif Vraiment Pour Tous et le projet « Unpourcent »

AID soutient depuis 2016 ces initiatives auxquelles participe activement Théo Challande. Voir <http://lamanifvraimentpourtous.fr/> qui lutte contre l'homophobie, notamment à Marseille.

AID soutient également depuis 2017 le projet <http://unpourcent.info>, qui agit pour sortir de la rue des SDF et leur trouver des logements : Le projet **Un pour cent** est porté par l'association d'intérêt général **Monde Citoyens en mouvement**, déclarée en Préfecture. Sa gestion et son administration sont désintéressées. Le programme de récolte de dons pour éradiquer la pauvreté en France revêt un caractère caritatif. L'objet de l'association est :

- de documenter et défendre l'intérêt général et les intérêts particuliers relevant de la préservation de la dignité des femmes et des hommes;
- d'élaborer les perspectives et le programme d'une transformation humaniste, écologique, sociale et démocratique;
- de mobiliser la société et de prendre toute initiative d'action et de financements allant dans le sens de cette mutation;

Ces deux associations défiscalisent à 66% les dons qui leur sont faits. Voir les sites. Vous pouvez vous engager pour un prélèvement mensuel.

3n-AID soutient AYYA

Voir la Newsletter du 30 décembre 2018

Mél du 07 Décembre 2018 : " Forgeant et développant le concept d'écologie relationnelle en société, l'association Ayya s'est donnée pour mission de penser les synergies entre nature et culture en France comme en Afrique. Pour continuer ses actions l'association a besoin de vous ! Malgré les fortes demandes auxquelles elle fait face, l'association souhaite rester dans une démarche citoyenne. Pour cela elle lance **aujourd'hui un appel à adhésion au prix de 10 euros par an pour tous ceux et toutes celles qui voudraient soutenir la cause**". Le lien pour adhérer: <https://www.helloasso.com/associations/ayya/adhesions/adhesion-ayya-1>. Site global de l'association : <http://www.ayyamouvement.org/>

3o-AID soutient "LA BAS SI J'Y SUIS" devenu SEPT-NEUF NEUF

AID participe au mouvement citoyen en train de naître pour financer la poursuite de l'aventure de l'équipe de **La BAS SI J'Y SUIS**, même sans France-Inter. Une collecte, fiscalement déductible, est désormais ouverte. Chacun peut en attendant adhérer individuellement à l'Association Modeste et Géniale sur le site (<http://www.la-bas.org/>) AID a réadhéré pour 2019. Faites des dons (fiscalement déductibles à 66%) directement.

3p-Soutiens divers par AID

Nous intervenons en apportant notre signature et souvent notre obole quand la liberté d'expression nous semble menacée ou pour aider des initiatives allant dans le même sens que les nôtres... Nous avons ainsi aidé et continuerons à aider : Agir Pour l'Environnement (www.agirpourenvironnement.org/), Altermonde sans frontières (www.altermonde-sans-frontiere.com/), le CNIID/ZeroWasteFrance (www.zerowastefrance.org/), Cyberacteurs (www.cyberacteurs.org/), Diacrisis (<https://www.les-cries.fr/association-diacrisis>), Les Déconomistes (www.deconomistes.org/), les Mutins de Pangée (www.lesmutins.org/), Marie-Monique ROBIN (<http://www.m2rfilms.com/>), Sundri Feeling (www.sundrifeeing.com), Association Roya Expansion Nature (<http://ren.roya.org/>), All Out (<https://allout.org/fr/>), Voltuan, et d'autres!

4°) Activités à distance soutenues par AID

Ce sont essentiellement les pétitions et les collectes de financement en soutien. Vous les trouverez parfois dans les rubriques du site. Les dernières pétitions apparaissent en haut à droite ou dans le corps des articles. Nous vous suggérons de suivre:

a) les pétitions du site www.cyber@cteurs.fr avec qui nous sommes en contact depuis plus de 16 ans: pour adhérer ou faire un don <http://www.cyberacteurs.org/aider/don.php>

b) les pétitions du site www.avaaz.org qui à l'usage s'est avéré plus ouvert que ne le laissaient supposer ses bailleurs de fonds US initiaux. Allez sur les sites et inscrivez-vous pour signer plus facilement les pétitions quand vous en recevez l'avis directement par mél

c) les textes à signer particulièrement recommandés se trouvent sur <http://aid97400.re/spip.php?article59>

Nos amis du site Yonnelaure.net ont publié une étude très intéressante sur les divers sites de pétitions en ligne : Quelles pétitions signer sur internet ? Étude des différents sites proposant pétitions, sondages, cyberactions en ligne **mercredi 11 novembre 2015** par [Yonne Lautre](http://www.yonnelaure.net) <http://yonnelaure.fr/spip.php?article6937> qu'il vous est suggéré de lire pour vous faire votre propre opinion. Vous pouvez également leur écrire pour leur faire part de vos observations.

5°) Nouveautés 2018-2019

A compter du cafeco du mercredi 27 Juin 2018, nous sommes dans un nouveau lieu, accueillis par Nelly que nous avons connue rue Juliette Dodu: **«Le Manguier», 5 Rue des Manguiers Tel 0262416403**

A partir du vendredi 5 Octobre (AG d'AID) nos réunions régulières ont eu lieu les 2^{ème} et 4^{ème} vendredis du mois.

A noter que notre système de financement partagé s'applique toujours pour toutes les consommations de ceux qui participent aux réunions (et qui le déclarent et paient leur part à l'organisateur bien évidemment au lieu de filer en catimini :-) : rabais de 60% pour les non-imposables (sur justification) et déduction fiscale de 66% pour ceux qui le sont (applicable au montant des consommations majoré de 10%).

JMT est « rentré au village » dans le 06 mais continue sa tâche de webmestre et de trésorier. Les conférences bimensuelles continuent à Saint-Denis avec Bruno Bourgeon et Simon Vienne. Le nouveau site www.aid97400.re est en ligne

6°) Fréquentation du site depuis 2018

Nouveau site <http://www.aid97400.re> : du 12 Mars 2018 au 20 Janvier 2019 inclus = 316 jours

Résumé

Maximum	2.377
Moyenne	1.053
Aujourd'hui	667
Hier	986
Total	226.296
Popularité du site	1.159

Voir les lettres précédentes pour l'historique ou demander par mél.

NB : Le site <http://aid97400.lautre.net> a dysfonctionné depuis le 8 Février 2018 et le compteur de visites depuis le 23 Février 2018

Jean-Marc TAGLIAFERRI, trésorier et webmestre de <http://www.aid97400.re> mél : aid97400@orange.fr
06430 – LA BRIGUE GSM : 0692029271